2025

RAPPORT D'ENGAGEMENT

LBPAM

LA FINANCIERE DE L'ÉCHIQUIER

SOMMAIRE

Édito 03

Notre raison d'être 04

Expertises de gestion 04

Convictions ISR 05

Les chiffres clés 2025 06

CHAPITRE 1

L'engagement, un pilier de notre démarche d'investisseurs responsables 07

1. Une politique d'engagement globale, reposant sur la philosophie GREaT et les politiques ESG 08

1.a. Exclusion des entreprises ne s'inscrivant pas dans une trajectoire de durabilité 10

1.b. Une politique d'engagement articulée avec les politiques thématiques ESG 11

1.c. Modalités d'engagement 13

1.d. Une politique d'engagement pour l'ensemble de nos expertises de gestion 13

2. Un modus operandi transversal, pleinement articulé avec les autres étapes du processus de gestion 14

2.a. Modalités d'action 14

2.b. La transversalité, fondement de la bonne articulation des pratiques d'engagement et de gestion 16

2.c. Processus de vote en AG 19

CHAPITRE 2

L'exercice de droits de vote aux AG 2025 21

1. Périmètre 2025 d'exercice des droits de vote 22

2. Chiffres clés de la saison des AG 2025 23

3. Principaux motifs de désaccord avec le management des entreprises 24

4. Résolutions externes 25

5. Résolutions *Say on Climate* 27

6. Actions publiques en AG 28

7. Gestion des conflits d'intérêts 30

CHAPITRE 3

Nos actions de dialogue avec les entreprises investies en 2025 31

1. Bilan global de nos actions d'engagement 32

2. Engagements conduits dans le cadre de nos politiques thématiques ESG 34

2.a. Environnement : biodiversité et climat 34

2.b. Social – Droits humains 39

2.c. Gouvernance 43

3. Activité d'engagement sur les actifs réels et privés 45

CHAPITRE 4

Capacité d'influence : actions de plaidoyer et partenariats avec les acteurs de place 2025 46

1. Engagements avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle 47

2. Engagements avec les fournisseurs de données ESG 48

3. Engagements avec les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds 49

L'année 2025 a confirmé une réalité que beaucoup d'entreprises vivent au quotidien : la transition durable est un chemin qui se construit dans le temps, au rythme des transformations des marchés et des incertitudes du contexte mondial. Dans un monde où les tensions climatiques, sociales et géopolitiques s'intensifient, la prise en compte des enjeux de durabilité s'inscrit plus que jamais dans une réflexion de long terme sur la résilience des modèles économiques et la création de valeur.

Pour le groupe LBP AM, cette conviction est structurante. Nous concevons l'engagement actionnarial avant tout comme un espace de dialogue et de compréhension mutuelle, destiné à accompagner les entreprises dans leurs propres trajectoires de progrès environnemental, social et de gouvernance : un dialogue constructif portant sur des enjeux bien identifiés, suivi, structuré, qui peut conduire, lorsque nécessaire, à des positions exigeantes en assemblée générale. Notre objectif est d'aider les entreprises à mieux appréhender leurs impacts et leurs risques de durabilité liés à leur business model ainsi que leurs offres de produits et services.

Portée conjointement par les équipes Solutions ISR, la Recherche Investissement Responsable et nos gérants, cette démarche s'appuie sur une articulation entre analyse ESG, dialogue bilatéral ou collaboratif, mécanismes d'escalade et décisions de vote, afin d'assurer l'alignement entre nos analyses, nos messages aux entreprises et nos décisions.

Notre bilan 2025 illustre cette dynamique. Nous avons voté lors de 1 874 assemblées générales dans 48 pays, soit 96,5 % des AG votables. Sur 25 337 résolutions analysées, nous avons soutenu 71,3 % des résolutions ESG déposées par des actionnaires, portant sur des enjeux majeurs comme la transition énergétique, la réduction des plastiques, la prévention du harcèlement ou la transparence sur l'utilisation de l'IA. À l'inverse, nous avons contesté 45,4 % des politiques et rapports de rémunération et nous sommes opposés à 12 plans *Say on Climate* sur 17 lorsque les éléments fournis ne permettaient pas d'apprécier une trajectoire jugée suffisamment robuste ou crédible au regard des enjeux identifiés.

Nos thèmes prioritaires d'engagement (gouvernance, climat, biodiversité, droits humains) ont structuré 421 axes de progrès abordés avec 240 entreprises dans 24 pays. Ces échanges ont porté, entre autres, sur les enjeux de déforestation, la gestion de chaînes d'approvisionnement complexes, les conditions de travail des modérateurs de contenu ou encore la diversité dans les instances dirigeantes. Sur la dette privée, nos équipes ont également poursuivi un dialogue approfondi dans le cadre des due diligences et, pour certaines stratégies, intégré des mécanismes incitatifs liant une partie des conditions de financement à des indicateurs de progrès en matière de durabilité.

L'année 2025 a aussi été celle d'un important engagement institutionnel. En participant à des consultations sur des règlementation structurantes (ESRS, SRD II, SFDR, CSRD, Taxonomie) et à des initiatives internationales sur les forêts, le méthane, les droits humains ou la biodiversité, le groupe LBP AM a défendu une finance et un cadre règlementaire encourageant la transition ordonnée de l'économie réelle. Cette mobilisation a été reconnue : score de 95/100 aux évaluations PRI, maintien de la note A sur l'intégration climatique (CDP), et une félicitation aux ICGN Global Stewardship Disclosure Awards pour la transparence de notre rapport d'engagement 2024.

Avec une conviction constante : l'engagement repose sur l'écoute et le dialogue afin d'accompagner les entreprises dans leurs propres trajectoires de transformation.

Emmanuelle Mourey,
Présidente du Directoire de LBP AM

Notre raison d'être

Valoriser le capital financier, naturel et humain et accompagner les transitions durables des clients

Le groupe LBP AM est un acteur de référence de la gestion d'actifs cotés et privés en France et en Europe. Depuis près de trois décennies, il développe une approche de gestion responsable, fondée sur une prise en compte exigeante et transparente des enjeux de durabilité dans l'ensemble de ses activités. Cette démarche se traduit par le déploiement de politiques ESG structurées et par une offre étendue de solutions d'investissement intégrant les critères ISR, reposant sur des expertises reconnues sur ces sujets. Le groupe est aujourd'hui détenu à hauteur de 75 % par La Banque Postale et de 25 % par Aegon Asset Management. En juillet 2023, l'acquisition de La Financière de l'Échiquier (LFDE), l'une des principales sociétés de gestion entrepreneuriales en France, a donné naissance à un nouveau leader de la gestion de conviction en France et en Europe. Au 31 décembre 2025, les encours consolidés du groupe LBP AM s'élèvent à 74 milliards d'euros d'actifs gérés et distribués (périmètre LBP AM et La Financière de l'Échiquier).

Nos expertises de gestion

Gérant de conviction multi-spécialiste, le groupe LBP AM est organisé autour de quatre pôles d'investissement, couvrant l'ensemble des principales classes d'actifs et approches de gestion.

Multi-actifs et performance absolue

- **Des expertises ISR multiples** pour atteindre les objectifs d'investissement selon le profil de risque des clients. Les gérants ont une compétence historique dans la construction de solutions souples, sur mesure et responsables.

LBP AM European Private Markets (EPM)

- **EPM est une plateforme d'investissement à l'approche différenciante :** c'est en effet l'une des rares en Europe à couvrir quatre verticales clés en matière d'actifs privés : la dette immobilière, la dette d'infrastructures, la dette d'entreprise et les Capital Solutions.
- **Avec un historique éprouvé,** nous disposons de l'expertise pour naviguer dans ces segments complexes et sous-exploités du marché européen, y investir et contribuer ainsi à leur démocratisation.

Solutions quantitatives

- **Une alliance entre intelligence humaine et technologique**
- **Les modèles d'aide à la décision** visent à construire des portefeuilles responsables et robustes, calibrés selon l'appétit pour le risque de chaque client.

Gestion de conviction par La Financière de l'Échiquier

- **Une gamme de fonds d'investissement investis sur les principaux marchés** d'actions, d'obligations, pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels.
- **Sa méthode de gestion, fondée sur la connaissance approfondie des entreprises,** lui permet de s'affranchir des humeurs des marchés.

Convictions ISR

Engagé depuis près de trois décennies dans la gestion ISR, le groupe LBP AM place la notion de responsabilité au cœur de sa stratégie, comme en témoigne sa raison d'être : **« Valoriser le capital financier, naturel et humain et accompagner les transitions durables des clients ».**

Dès les années 2010, LBP AM et La Financière de l'Échiquier ont marqué leur engagement transversal en faveur de l'investissement responsable en devenant signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Ces engagements se sont notamment concrétisés en 2018 par des choix structurants. LBP AM a alors renforcé son positionnement de société de gestion dédiée à l'investissement responsable, notamment par l'adossement de ses fonds ouverts au label ISR et LFDE a assuré la mise en place d'une gamme ouverte lisible intégrant plusieurs niveaux d'exigence ESG, incluant pour les deux sociétés de gestion un socle ESG minimum.

À partir de 2021, LBP AM et La Financière de l'Échiquier ont défini un nouveau cap stratégique autour de la neutralité carbone de leurs portefeuilles. Dans ce contexte, les deux sociétés se sont rapprochées en 2023 afin de porter ensemble l'ambition de devenir un acteur européen de premier plan de l'investissement responsable, fondée sur une conviction commune et la complémentarité de leurs savoir-faire. La convergence de leurs démarches ISR, engagée dès 2024, a constitué l'une des premières étapes concrètes de ce rapprochement.

Au-delà de ses convictions, le groupe LBP AM répond aux attentes de ses clients, particuliers comme institutionnels, en menant un dialogue actif et constructif avec les entreprises détenues en portefeuille. Cette démarche vise à soutenir l'amélioration de leurs politiques et pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Elle s'inscrit dans une logique de progrès continu, en lien étroit avec la gestion des risques et des enjeux de durabilité, et contribue notamment à la performance climatique des portefeuilles ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone, au cœur du plan de transition du groupe LBP AM.

Les modalités et principaux objectifs d'engagement sont définis dans les politiques publiques d'engagement et de vote du groupe. Elles s'appuient également sur les politiques thématiques ESG, qui précisent les attentes techniques par enjeux et par secteurs. En complément du dialogue avec les entreprises investies, les actions d'engagement du groupe sont conduites avec l'ensemble de l'écosystème concerné : pouvoirs publics, régulateurs financiers, organisations professionnelles, fournisseurs de données ESG ou sociétés de gestion partenaires, notamment dans le cadre de la sélection de fonds.

Conformément aux articles D.533-16-1 et R.533-16 du Code monétaire et financier, **le groupe publie son rapport d'engagement au titre de l'exercice 2025 afin de rendre compte des actions de dialogue menées et de l'exercice des droits de vote.** Le présent rapport porte sur les actions de vote et d'engagement conduites en 2025 pour LBP AM et sa filiale LFDE.

L'ISR de LBP AM et LFDE évalué et récompensé

Au titre de l'exercice 2025, les démarches d'investissement responsable de LBP AM et de LFDE ont fait l'objet de plusieurs évaluations et reconnaissances externes, venant saluer la structuration, la transparence et la mise en œuvre de leurs pratiques ISR.

→ ICGN - Global Stewardship Disclosure Awards

En 2025, LBP AM a reçu une félicitation pour son rapport d'engagement 2024. Les **ICGN Global Stewardship Disclosure Awards** distinguent les investisseurs dont les informations publiques offrent une vision claire et authentique de leurs politiques de gestion, de leur mise en œuvre et de leurs pratiques d'engagement actionnarial.

« Recognised for its "GREaT Strategy" and proactive approach, including pre-declared votes and written AGM questions. Their commitment to continuous improvement in sustainability management and investor initiatives reinforces their dedicated role. »

→ Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

En 2025, LBP AM a obtenu un score de **95/100** et LFDE de 97/100 aux évaluations PRI portant sur leurs politiques, la gouvernance et la stratégie.

→ CDP (Carbon Disclosure Project)

En 2025, le groupe LBP AM a maintenu la **note A,** reflétant l'intégration des enjeux climatiques au sein de sa stratégie et de ses pratiques de gestion.

Notre offre ISR et ESG

74
MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS SOUS GESTION
DONT 83 % SONT ISR ET ESG*

191
fonds
SFDR articles 8

13
fonds
SFDR articles 9

93
fonds
labellisés ISR

4
fonds
Finansol

2
fonds
Greenfin

Nos actions de vote et d'engagement

1874
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES
REPRÉSENTANT 96,5 % DES AG VOTABLES

25 337
résolutions
votées

421
AXES DE PROGRÈS FORMULÉS
AUPRÈS DE 240 ENTREPRISES

211
axes de progrès
bilatéral

215
axes de progrès
collaboratif

ACTIF DANS
environ
20
INITIATIVES D'ENGAGEMENT COLLABORATIVES
SUR

- le **climat**
- la **biodiversité**
- les **droits humains**
- et la **gouvernance**

Notre gouvernance et nos équipes

5
COMITÉS DÉDIÉS

- à la **formalisation** des stratégies et politiques
- au **pilotage** de leur mise en œuvre
- et au **déploiement quotidien** des pratiques d'investissement responsable et ISR

15
SPÉCIALISTES DÉDIÉS
DONT
8
en charge de conduire les engagements avec les entreprises
en articulation avec les gérants

Nos ambitions d'investisseur responsable

EN 2030 :
80 %
DES ENCOURS **ALIGNÉS AVEC L'ACCORD DE PARIS**

- Systématiquement **intégrer l'enjeu de la préservation de la biodiversité** dans notre politique d'investissement
- **Prévenir et atténuer les impacts négatifs sur les personnes,** contribuer à une transition juste vers une société durable et inclusive

Nos rapports ISR publiés

- Rapport **ISR**
- Rapports **ESG des fonds** (SFDR, PAI, durabilité)
- Rapports d'**impact des fonds à impact**
- Rapports d'**impact des fonds solidaires**

* **Encours ISR :** regroupe l'ensemble des fonds bénéficiant d'un label ISR ou appliquant une méthodologie de gestion durable équivalente. **Encours ESG :** correspond aux fonds non labellisés et classés article 8 ou 9 au sens du SFDR, ainsi qu'à certains fonds de dette intégrant des critères ESG dans leur processus d'investissement.

CHAPITRE 1

L’engagement, un pilier de notre démarche d’investisseurs responsables

1.1. Une politique d'engagement globale, reposant sur la philosophie GREaT et les politiques ESG

L'engagement constitue un levier central de la démarche d'investissement responsable du groupe LBP AM. Il vise à accompagner les entreprises investies dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, en cohérence avec les enjeux de durabilité identifiés et les objectifs poursuivis par le groupe.

Cette politique d'engagement s'inscrit dans une approche globale d'investisseur responsable, structurée autour de plusieurs piliers complémentaires. Elle repose notamment sur un cadre d'analyse ESG fondé sur la méthodologie propriétaire GREaT, sur une politique d'exclusion encadrant l'univers d'investissement, et sur des politiques ISR thématiques. Celles-ci précisent les objectifs poursuivis, les principes d'action, les modalités d'engagement prioritaires ainsi que les attentes du groupe vis-à-vis des sociétés investies. L'ensemble de ces dispositifs permet d'identifier, d'analyser et de prioriser les entreprises, projets et thématiques sur lesquels l'engagement est jugé le plus pertinent, au regard de la matérialité des enjeux et des risques de durabilité associés.

Tout au long de l'année, le dialogue engagé avec les entreprises vise à approfondir la compréhension de leurs pratiques en matière de développement durable et à encourager des améliorations ciblées sur des enjeux spécifiques. **Ces échanges s'articulent avec l'exercice des droits de vote aux assemblées générales, fondé sur une politique de vote engagée.**

La méthodologie GREaT, outil analytique de l'engagement

L'objectif de la **méthodologie GREaT** est d'identifier les entreprises qui présentent une gestion responsable des enjeux de durabilité et proposent des produits ou services contribuant à répondre aux enjeux sociétaux clés, en particulier une transition juste, ainsi que celles dont les pratiques apparaissent moins robustes sur ces dimensions. Elle permet d'appréhender de manière globale et structurée les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, en tenant compte à la fois des pratiques des entreprises et de la contribution de leurs activités aux grands enjeux de durabilité.

La méthodologie GREaT constitue ainsi le socle de l'analyse ESG du groupe LBP AM et alimente les décisions d'investissement comme les priorités d'engagement.

LES 4 PILIERS DE LA MÉTHODOLOGIE GREaT

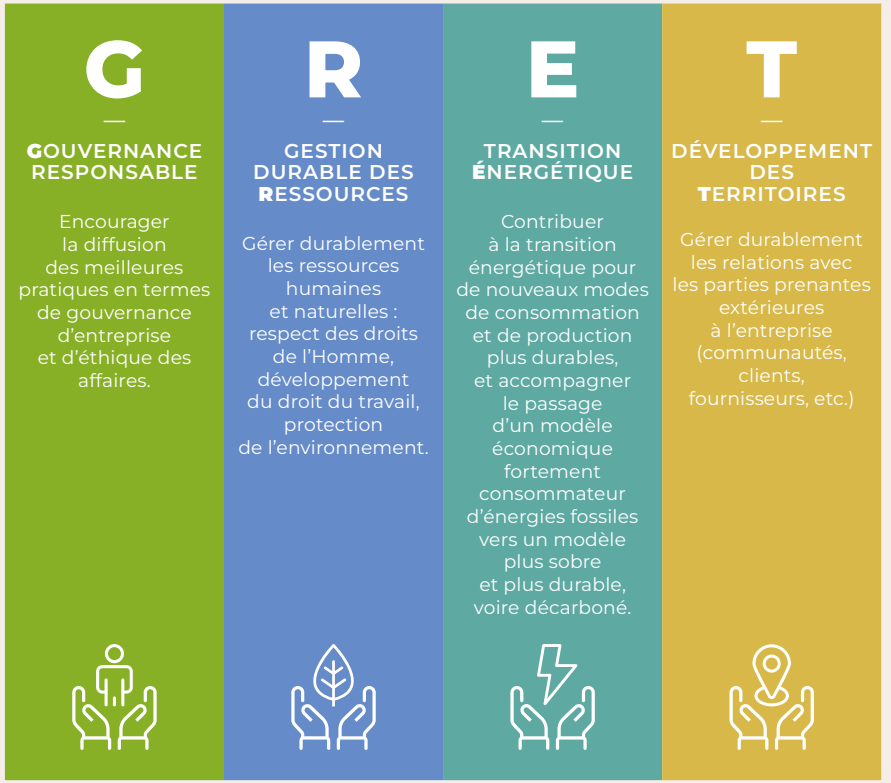

L'approche GREaT est déclinée sur **l'ensemble des classes d'actifs,** afin de garantir une cohérence d'analyse et de traitement des enjeux ESG sur l'ensemble des portefeuilles.

GREaT entreprises cotées et parapubliques

Pour les **entreprises cotées et parapubliques**, la méthodologie GREaT repose sur une étape de recherche quantitative fondée sur un modèle propriétaire, complétée par des analyses qualitatives approfondies. Pour les marchés cotés, le modèle s'appuie sur un

algorithme propriétaire développant une approche d'analyse relative des pratiques des entreprises par rapport à leurs pairs, alimentée par des données multi-sources afin de garantir une évaluation robuste et équilibrée. Cette approche permet de noter les pratiques de développement durable de près de 10 500 entreprises.

En parallèle, des analyses qualitatives sont menées par les analystes et gérants du groupe, sur la base de sources internes et externes reconnues, ainsi que d'échanges réguliers avec les émetteurs. Les équipes peuvent également s'appuyer sur des données issues d'organisations internationales, d'ONG, de syndicats ou d'acteurs institutionnels, afin d'enrichir leur compréhension des enjeux et des pratiques observées.

En 2025, plusieurs évolutions majeures ont été introduites dans le modèle GREaT afin de renforcer sa capacité à appréhender les enjeux émergents. L'intégration d'indicateurs issus d'ISS ESG permet de compléter les analyses de MSCI ESG et d'Ethifinance et de prolonger l'approche multi-sources du groupe, qui combine les points forts analytiques de chaque fournisseur afin d'offrir une couverture thématique complète des enjeux ESG, tout en réduisant les biais liés au recours à un acteur unique et à sa méthodologie.

Le modèle s'est également enrichi d'un nouveau critère dédié au **plan de transition**, visant à évaluer la crédibilité des engagements climatiques des entreprises et leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cette évolution est complétée par le recours à deux scores propriétaires, le **Transition Plan Scoring (TPS)** et **BIRD (Biodiversity Impact Reduction Disclosure),** qui intègrent des données issues de sources généralistes et spécialisées, notamment Clarity AI, CDP, Urgewald et Carbon4 / CDC Biodiversité.

Par ailleurs, le niveau de granularité du modèle a été ajusté afin de mieux refléter la matérialité des enjeux à l'échelle sectorielle. Les pondérations des 14 critères du modèle sont désormais définies en fonction du secteur d'activité de chaque entreprise, permettant une évaluation plus fine et plus pertinente des pratiques ESG.

GREaT EPM – Méthodologie d'analyse ESG pour les European Private Markets

LBP AM a développé des méthodologies d'analyse ESG dédiées aux investissements sur les **European Private Markets,** fondées sur les quatre piliers de la méthodologie propriétaire GREaT et adaptées aux spécificités des investissements en **dette privée d'entreprise** ainsi qu'en **dette d'infrastructure** et **immobilière.** Ces méthodologies reposent sur des grilles d'analyse spécifiques, permettant d'identifier les contributions des entreprises et des projets aux enjeux de développement durable, ainsi que les risques ESG saillants et les axes d'amélioration potentiels. Elles sont renseignées par les gérants et analystes des équipes d'investissement du pôle European Private Markets, à partir des documents de diligence et, le cas échéant, d'échanges en amont avec les porteurs de projets et les représentants des entreprises. Une vérification indépendante des grilles est par ailleurs opérée par les experts en dette privée de l'équipe Solutions ISR de LBP AM. Cette revue permet de mettre en évidence les forces, les risques et les axes d'amélioration potentiels en matière de performance ESG. Une note GREaT globale est attribuée à chaque transaction, obtenue par pondération des scores associés à chacun des piliers de la méthodologie.

En 2025, ces méthodologies ont évolué afin de renforcer l'**identification et la prise en compte de la matérialité des risques environnementaux et sociaux propres à chaque projet d'investissement.** Cette actualisation s'est notamment traduite par l'élaboration de cartographies internes des risques, fondées sur des sources de données de référence telles qu'ENCORE, le WWF Risk Filter permettant d'affiner l'analyse des risques de durabilité à l'échelle des projets.

Les diligences ESG sont également désormais calibrées en fonction de la **matérialité des risques** identifiés pour chaque investissement. Pour les investissements en **dette d'entreprise** et en **dette d'infrastructure**, des diligences ciblées sont mises en œuvre sur les dispositifs de gestion des risques saillants, tandis que le format des diligences portant sur les enjeux moins matériels a été allégé afin de tenir compte des spécificités des contreparties. Pour la **dette immobilière**, la diligence intègre de manière formalisée les caractéristiques propres aux différentes typologies d'actifs ainsi que leur phase dans le cycle de vie.

Par ailleurs, certains critères d'analyse ont été affinés et l'outil permet désormais de **moduler le niveau de diligence en fonction de la disponibilité et de la complétude des données accessibles.** Les pondérations reflétant la matérialité des critères au sein des modèles de notation ont également été mises à jour. Enfin, la restitution des analyses a été renforcée afin de mettre en exergue, dans les avis ISR présentés en comité d'investissement, les principaux risques de durabilité des projets, leurs points forts ainsi que les axes de vigilance identifiés.

GREaTAT – Méthodologie d'analyse ESG des émetteurs souverains

Le groupe LBP AM a également développé une méthodologie d'analyse ESG destinée à évaluer la **durabilité des États,** au regard de leur capacité à apporter, à travers leurs politiques publiques, des réponses durables aux grands enjeux sociétaux. Celle-ci repose sur les quatre piliers de la méthodologie propriétaire GREaT et s'appuie sur un ensemble d'indicateurs issus de sources publiques et reconnues. Elle permet

d'identifier les États qui respectent les droits humains et l'environnement, promeuvent ces principes au niveau international et déploient des modèles de gouvernance responsables et socialement justes.

Une soixantaine d'États sont ainsi évalués sur la base d'environ 100 indicateurs, organisés en 18 critères répartis sur les quatre piliers de la méthodologie, équipondérés. Les données mobilisées proviennent notamment d'organisations internationales telles que l'OCDE, la Banque mondiale ou les Nations unies, d'ONG reconnues comme Transparency International ou Reporters sans frontières, ainsi que d'instituts de recherche spécialisés, parmi lesquels le World Justice Project et la Notre Dame Global Adaptation Initiative.

GREaT AM – Méthodologie d'analyse ESG des sociétés de gestion

Dans le cadre de la sélection de fonds externes, LBP AM a par ailleurs développé une grille d'analyse ISR spécifique, dénommée GREaT AM, dédiée à l'évaluation des **sociétés de gestion partenaires.**

Cette analyse est mise en œuvre par l'équipe de Sélection de Fonds Externes de LBP AM, qui réalise deux diligences successives sur les sociétés de gestion des OPC cibles. Elle porte notamment sur :

- les pratiques ESG déployées par la société de gestion, en particulier en matière de gouvernance responsable, de gestion durable des ressources, de transition énergétique et économique, ainsi que de contribution au développement des territoires ;
- la signature et l'application des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (UN PRI) ;
- l'ensemble du processus d'investissement des OPC cibles, incluant l'intégration des critères ESG, les indicateurs de performance extra-financière, les politiques d'exclusion, les approches climat et biodiversité, ainsi que les pratiques d'engagement et de vote.

À l'issue de ces diligences, une note est attribuée à la société de gestion de l'OPC cible, permettant d'apprécier de manière structurée la robustesse et la cohérence de sa démarche d'investissement responsable.

1.1. a. Exclusion des entreprises ne s'inscrivant pas dans une trajectoire de durabilité

Le groupe LBP AM a établi une politique d'exclusion visant à limiter l'exposition de LBP AM et LFDE à des émetteurs dont les activités, les politiques ou les pratiques ne sont pas compatibles avec leur vision d'une économie responsable, et dont elles estiment qu'elles sont peu susceptibles d'évoluer, notamment par des actions d'engagement.

Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds ouverts gérés par LBP AM et par LFDE. Pour les fonds dédiés et les mandats institutionnels, elle est mise en œuvre en tout ou partie, en fonction des choix et des exigences des investisseurs concernés.

La politique d'exclusion repose sur quatre grandes catégories d'exclusions, définies en cohérence avec les engagements et les priorités ESG du groupe. Les critères et modalités d'application associés à chacune de ces typologies sont détaillés dans la politique publique d'exclusion du groupe.

Par ailleurs, cette politique est complétée par des exclusions supplémentaires appliquées à certains produits spécifiques, notamment les fonds bénéficiant de labels ISR, afin de répondre aux exigences renforcées associées à ces dispositifs.

SYNTHÈSE DES EXCLUSIONS

PRATIQUES DE GESTION	▹ Entreprises dont les produits ou services, ou la manière de gérer ces activités, présentent des **risques d'atteintes graves aux droits humains ou à l'environnement et/ou ne sont pas alignés avec les objectifs de performance ESG** du groupe LBP AM, dans les domaines suivants : pornographie, jeux d'argent, tabac, charbon thermique, pétrole et gaz, pesticides, armes controversées, déforestation (au sein des secteurs à enjeux), biodiversité (au sein des secteurs à enjeux).
EXCLUSIONS NORMATIVES	▹ **Entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable** qu'elles causent, contribuent ou soient liées à des violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales du groupe LBP AM, et pour lesquelles l'exclusion est le levier le plus efficace pour réduire le risque de violation continue et future des normes. ▹ **Entreprises exclues** sur le fondement de dispositions normatives en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
EXCLUSIONS DURABILITÉ	▹ Entreprises dont les pratiques, notamment en matière de responsabilité sociale, environnementale et de bonne gouvernance, présente un **risque d'impact financier matériel sévère pour l'entreprise,** dans une optique de gestion du risque de durabilité.
EXCLUSIONS INSTRUMENTS	▹ **Instruments spéculatifs sur matières premières agricoles.**

1.1. b. Une politique d'engagement articulée avec les politiques thématiques ESG

Au-delà du cadre fourni par la méthodologie GREaT et les exclusions, la politique d'engagement du groupe LBP AM s'appuie sur un ensemble structuré de politiques thématiques ESG, qui décrivent plus en détail nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes sur ces différentes thématiques, en cohérence avec les objectifs de durabilité de nos fonds.

Politique de vote – gouvernance

Politique Biodiversité

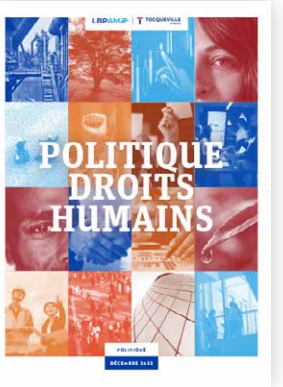

Politique droits humains

Politique charbon

Politique pétrole et gaz

Politique d'exclusion

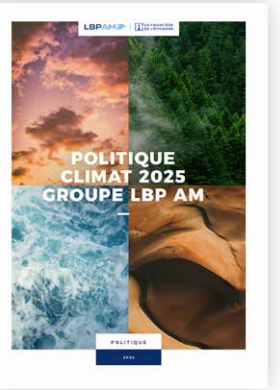

Politique climat

Politique défense

Focus sur les évolutions apportées aux politiques thématiques ESG en 2025

→ Politique de vote

La politique de vote est revue annuellement par le Comité de Gouvernance à la lumière du contexte réglementaire et normatif, des politiques de vote des acteurs de référence du marché et du bilan de l'exercice de vote précédent. En 2025, deux évolutions principales ont été apportées :

→ **Auditeurs de durabilité :** à la suite de la transposition de la directive CSRD, les plus grandes sociétés ont invité, pour la première fois en 2024, leurs actionnaires à nommer un « auditeur durabilité » chargé de certifier les données du rapport extra-financier publié en 2025. Le constat étant que les limites structurelles du marché ne permettent pas aux entreprises de disposer d'un choix libre pour cette nomination, celle-ci est désormais traitée selon les mêmes principes que celle des auditeurs financiers.

→ **Assemblées générales virtuelles ou hybrides :** depuis la pandémie de Covid-19, le développement des assemblées générales en format virtuel constitue un sujet de débat sur plusieurs marchés financiers. Dans ce contexte, le groupe LBP AM a fait évoluer sa politique de vote dans l'optique de préserver les droits des actionnaires et n'est pas favorable à la tenue d'assemblées générales exclusivement virtuelles. Il encourage plutôt la tenue d'assemblées générales hybrides, en présentiel et en virtuel, qui préservent les droits des actionnaires en direct de l'AG.

→ Politique climat

Le groupe LBP AM a formalisé une politique climat qui définit les modalités d'intégration des enjeux climatiques dans la gestion d'actifs afin, d'une part, de **participer à la transition énergétique et écologique nécessaire à la lutte contre le changement climatique et, d'autre part, de gérer les risques financiers associés.** En cohérence avec son appartenance au grand pôle financier public, l'ambition du groupe est de rendre ses investissements compatibles avec un développement neutre en carbone d'ici 2050 et résilient aux changements climatiques. À cette fin, la politique s'appuie sur cinq leviers sur lesquels LBP AM s'engage à agir :

→ **Engager et accompagner les sociétés investies** dans leur transition énergétique et leur adaptation aux effets du changement climatique ;

→ **Réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés** non engagés dans la transition et ne mettant pas en place de mesures de mitigation appuyées d'un plan d'action crédible ;

→ **Optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille** pour réduire l'exposition aux risques climatiques et viser la neutralité carbone des portefeuilles d'ici 2050 ;

→ **Renforcer les investissements dans les entreprises et projets qui apportent des solutions** en faveur de la transition énergétique ;

→ **Encourager le développement d'un cadre politique et règlementaire favorable à la transition,** conformément aux objectifs internationaux, européens et nationaux en matière d'atténuation du changement climatique et adaptation à ce dernier.

→ Politique pétrole et gaz

Dans une démarche de convergence et de renforcement de leurs engagements en faveur de la transition énergétique et de la gestion des risques de transition, LBP AM et LFDE ont par ailleurs publié une nouvelle **politique sectorielle conjointe encadrant l'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz.** Cette politique précise la vision du groupe sur les enjeux climatiques, de biodiversité et de droits humains pour le secteur, ainsi que leur traduction en matière d'analyse, d'engagement, de vote et d'exclusion. Pour LFDE, elle étend les leviers d'action mobilisés et les enjeux de durabilité adressés. Pour LBP AM et LFDE, elle introduit également des exclusions supplémentaires concernant les investissements dans des entreprises développant de nouveaux projets de pétrole et de gaz, applicables depuis le 1er janvier 2025 à une partie des OPCVM, notamment les fonds bénéficiant du label ISR et les fonds obligataires. LBP AM concrétise ainsi son engagement de réaliser un bilan et un point d'étape, en 2025, sur le déploiement de cette politique et sur son ambition d'investir dans des titres alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris d'ici 2030.

→ Politique défense

Le groupe LBP AM porte une attention particulière au fait que l'industrie de la défense est exposée à des risques spécifiques, notamment en matière de droits humains et de droit international humanitaire. Tout en reconnaissant l'enjeu que représente le maintien d'une base industrielle et technologique de défense innovante et performante, la **politique d'investissement responsable du groupe dans l'industrie de la défense** vise à édicter un ensemble d'attentes à l'égard des entreprises, en lien avec les risques spécifiques associés à leurs activités.

La politique sectorielle en matière de défense a ainsi pour objectif de définir et de décliner opérationnellement les principes d'investissement responsable applicables à ce secteur, afin d'encadrer les décisions d'investissement du groupe LBP AM conformément à ses engagements et à ses standards internes.

1.1. c. Modalités d'engagement

Le groupe LBP AM est convaincu qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), **les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.** C'est pourquoi sa politique d'engagement constitue l'un des leviers de mise en œuvre de son action d'investisseur responsable. Les actions d'engagement du groupe LBP AM sont conduites avec différentes parties prenantes : les entreprises investies, les pouvoirs publics, les régulateurs financiers ou organisations professionnelles, les fournisseurs de données extra-financières, ou encore les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds.

Le dialogue engagé avec les sociétés prend deux formes :

Dialogues ESG

Les dialogues ESG, dont l'objectif est de mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par les équipes de gestion. Ils visent à collecter des informations complémentaires ou à affiner la compréhension des éléments publiés en matière de durabilité.

Engagement ESG

L'engagement ESG, dont l'objet est d'encourager l'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie des entreprises, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG et leur mise en œuvre dans les pratiques opérationnelles, ainsi que le renforcement de la transparence sur les politiques, objectifs et résultats ESG. Des axes de progrès réalistes, mesurables et contrôlables sont définis sur les sujets d'engagement du groupe LBP AM, assortis d'une temporalité à l'issue de laquelle un bilan est réalisé et, le cas échéant, des actions d'escalade décidées selon leur criticité. Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et généralement transmis aux entreprises concernées.

L'engagement du groupe LBP AM s'appuie notamment sur l'exercice des droits de vote en assemblée générale, un mécanisme clé de gouvernance permettant d'exprimer ses attentes actionnariales et de dialoguer avec les entreprises sur des enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux.

1.1. d. Une politique d'engagement pour l'ensemble de nos expertises de gestion

La politique d'engagement du groupe LBP AM est portée à l'échelle des sociétés de gestion LBP AM et LFDE. Ainsi, toutes les entreprises investies dans les portefeuilles du groupe LBP AM sont susceptibles d'être engagées sur les sujets ESG. **Toutes les actions d'engagement sont menées au nom du groupe LBP AM pour le compte de ses clients particuliers et professionnels.**

Valeurs mobilières

Concernant les valeurs mobilières, **les engagements sont menés à la fois au titre des détentions en actions et en obligations des entreprises investies,** pour l'ensemble des détentions. L'identification des sociétés à engager tient compte de plusieurs facteurs :

- Le poids détenu au capital de la société, qui détermine en partie le pouvoir d'influence ;
- La part que représente l'investissement dans la société pour le groupe LBP AM, qui conditionne le niveau d'exposition aux risques ;
- Le degré d'importance et de matérialité d'une controverse ESG (cf. politique normative) ;
- L'importance de la thématique d'engagement au regard du secteur d'activité de l'entreprise ;
- Les opportunités d'engagement pouvant se présenter via les initiatives de place.

Des stratégies d'engagement spécifiques s'appliquent à certains types de fonds comme **les fonds à impact cotés de LFDE** ou **les fonds labellisés ISR** (pour plus de détail, voir Politique d'engagement, chapitre 1.3. *« Fonds à stratégies d'engagement spécifiques »*).

Fonds à impact cotés de LFDE

LFDE a mis en place un dispositif d'engagement renforcé auprès des entreprises présentes dans ses fonds à impact, portant sur leurs impacts et sur la mesure de ces impacts. Les cas d'engagement sont liés à la thèse d'impact propre à chaque stratégie, dont l'atteinte est évaluée sur une période de trois ans. Des informations plus détaillées sur les engagements réalisés dans le cadre de ces fonds sont disponibles dans les rapports d'impact publiés annuellement sur le site internet de LFDE ainsi que dans la Doctrine d'impact.

European Private Markets (EPM)

La politique d'engagement du groupe peut également porter sur les investissements en European Private Markets, selon des modalités adaptées aux spécificités de ces classes d'actifs. **Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence afin de collecter des informations et d'approfondir leur compréhension des pratiques ESG.** Dans le cadre de certaines stratégies, elles peuvent également négocier **l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts,** afin d'inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Ces engagements sont inscrits dans la documentation financière et contraignent les contreparties à une obligation d'information annuelle.

La politique d'engagement est complétée par des modalités d'échanges avec d'autres types de parties prenantes, tels que les pouvoirs publics, les régulateurs financiers ou organisations professionnelles, les fournisseurs de données ESG, ou encore les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds.

1.2. Un *modus operandi* transversal, pleinement articulé avec les autres étapes du processus de gestion

1.2.a. Modalités d'action

Le groupe LBP AM échange régulièrement avec le management des sociétés ainsi qu'avec les équipes en charge de la RSE des entreprises dans lesquelles il investit. Ces échanges peuvent prendre deux formes, parfois combinées :

Le **dialogue et l'engagement en bilatéral avec le management** des sociétés, à l'initiative des entreprises elles-mêmes ou des équipes du groupe. Ces échanges permettent de présenter les attentes précises d'ajustement des pratiques, déterminées à l'issue d'une analyse de la société et au regard des principes définis dans les politiques thématiques. Ils peuvent prendre la **forme d'échanges directs et/ou de courriers formalisant les retours, interrogations et recommandations** du groupe LBP AM.

L'engagement collaboratif, mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. Le groupe adhère à des initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques thématiques ESG. Ces initiatives complètent utilement la démarche bilatérale en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables et en permettant d'exercer une influence plus significative. Le groupe LBP AM peut s'impliquer en tant que **soutien ou pilote de ces initiatives (lead/co-lead).**

Les échanges peuvent également intervenir dans le cadre des assemblées générales et de la gestion des controverses :

Dans le cadre des AG

Échanges dans le cadre des assemblées générales : des échanges peuvent avoir lieu à l'initiative des entreprises, qui souhaitent connaître l'avis de leurs actionnaires en amont de leur assemblée générale, ou à l'initiative du groupe LBP AM afin d'encourager les sociétés à s'aligner sur les meilleures pratiques ESG. Les assemblées générales permettent d'exprimer les convictions ESG des actionnaires, par exemple en matière de rémunération, de composition du conseil ou d'association des salariés à la gouvernance, par l'exercice formel des droits de vote ou par l'adressage de questions aux dirigeants.

Dans le cadre des controverses

Échanges dans le cadre de l'évaluation et de la gestion des controverses : le groupe LBP AM peut échanger avec une entreprise faisant l'objet d'une controverse, afin d'évaluer la qualité des politiques et procédures mises en place sur un enjeu particulier et, le cas échéant, formuler des propositions destinées à mettre un terme aux impacts négatifs et à prévenir leur récurrence. Dans la mesure du possible, le groupe s'attache à entretenir un dialogue permettant d'anticiper les risques et d'encourager les entreprises à renforcer leurs dispositifs structurels de gestion des enjeux de durabilité en amont de la survenue de controverses sévères.

La **démarche d'engagement du groupe LBP AM s'inscrit dans la durée.** Elle vise à évaluer, dans le temps, les changements observés dans les pratiques des entreprises, en tenant compte du fait que les progrès s'inscrivent souvent dans des temporalités longues et peuvent résulter de facteurs multiples (pression réglementaire, demande interne, mobilisation de la société civile, engagement des investisseurs, etc.).

Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, le groupe LBP AM peut recourir à des **outils dits « d'escalade ».** Ces leviers se regroupent en trois catégories : le dialogue renforcé, les actions publiques en assemblée générale et les actions relevant des pratiques de gestion.

LEVIERS D'ESCALADE DU GROUPE LBP AM

DIALOGUE RENFORCÉ

- **Envoi de courriers formalisés** à l'entreprise
- **Changement d'interlocuteur** hiérarchiquement plus élevé
- **Collaboration avec d'autres investisseurs** ou participation à des initiatives de place (dit engagement collaboratif)
- **Opposition à des résolutions** soumises par le conseil lors de l'AG accompagnée d'explications à l'entreprise sur les raisons de ce vote

ACTIONS PUBLIQUES EN AG

- **Pré-déclaration d'une intention de vote** à une résolution en assemblée générale
- **Soumission de questions écrites** ou orales lors de l'assemblée générale
- **Inscription de points à l'ordre du jour** des assemblées générales
- **Dépôt de résolution** en assemblée générale

PRATIQUES DE GESTION

- **Dégradation de la note** propriétaire GREaT
- **Allégement de la position** en portefeuille
- **Mise sous surveillance de l'entreprise,** correspondant à l'interdiction de procéder à de nouveaux investissements
- **Désinvestissement,** lorsque l'engagement aboutit à un constat d'échec : absence d'actions correctives satisfaisantes, faible ouverture au dialogue, etc.

1.2.b. La transversalité, fondement de la bonne articulation des pratiques d'engagement et de gestion

Une expertise ESG diffusée dans tous nos métiers

L'investissement responsable est au cœur de l'approche de gestion : intégré de manière transversale, au sein de LBP AM et de LFDE, et impliquant l'ensemble des métiers des sociétés de gestion.

Une équipe de Recherche

Une équipe de Recherche (logée chez LBP AM) comprenant notamment des analystes quantitatifs, ainsi que des analystes fondamentaux et durables qui regroupent des expertises financières et ESG, pour intégrer les deux approches au service de la gestion. Ses fonctions : enrichissement des méthodologies d'analyse financière fondamentale et quantitative pour intégrer les risques et les opportunités ESG, production des analyses pour appuyer les gérants crédit dans la génération d'idées d'investissement, participation aux travaux quantitatifs.

Une équipe de Recherche en Investissement Responsable

Une équipe de Recherche en Investissement Responsable (logée chez LFDE) constituée d'analystes sectoriels qui accompagnent en proximité les gestions dans l'application des politiques d'engagement, la recherche qualitative, ainsi que l'application des méthodologies d'investissement responsable. Ses fonctions : accompagnement des gestions dans la recherche qualitative ESG, la conduite d'engagements et le process d'investissement responsable, validation indépendante des ajustements bottom-up aux notations GREaT ("overrides").

Une équipe de spécialistes de l'ISR, Solutions ISR

Une équipe de spécialistes de l'ISR, Solutions ISR, (logée chez LBP AM) constituée notamment d'analystes thématiques, qui coordonne l'élaboration des politiques et méthodologies transversales. Ses fonctions : développement continu des méthodologies de notation ISR et d'impact, des politiques ESG (thématiques, d'engagement, d'exclusion et de vote), gestion de la prestation de services ISR, pilotage du déploiement des politiques de vote, d'exclusion et d'engagement, coordination des chantiers transversaux notamment réglementaires et data, relation avec les parties prenantes.

Les gérants et analystes-gérants

Les gérants et analystes-gérants, au cœur de la gestion responsable, incarnée notamment par la CSIO (Investment Officer) de LFDE. Leurs fonctions : déployer les stratégies des fonds LBP AM et LFDE en appliquant les règles de gestion ESG et conduisant un dialogue actionnarial intégrant systématiquement les enjeux ESG. La CSIO, point de contact privilégié, s'assure de la bonne application et diffusion des méthodologies de gestion ESG, contribue à animer la veille sur les enjeux des émetteurs et faire remonter les besoins des gestions en matière de diligences et engagements au quotidien. Elle a la charge d'animer la démarche d'analyse et intégration de la matérialité financière.

Plus largement, l'ISR est également au quotidien de l'ensemble des équipes : sélection de fonds, risk managers, IT, structureurs, commerciaux, communication, RH. Chaque collaborateur de LBP AM et de LFDE est acteur de la dynamique ISR des sociétés de gestion.
Le succès de cette intégration passe également par les instances de gouvernance et animation ESG où analystes et gérants sont au cœur des réflexions sur les méthodologies et politiques ISR, de manière ad hoc ou pérenne.

Transversalité de la stratégie d'engagement

Les analyses ESG et fondamentales, les messages actionnariaux, les pratiques de vote en assemblée générale et la sélection de titres s'articulent étroitement. Cette articulation découle d'une organisation des processus de gestion destinée à encourager la transversalité des perspectives et la combinaison des leviers, notamment à travers :

- **L'intégration des perspectives financières et de développement durable** au sein de l'équipe d'analyse fondamentale et durable ;
- **La possibilité de modifier, selon une procédure et des critères strictement encadrés, les notations ESG d'un titre** pour y intégrer une information plus récente ou plus complète obtenue dans le cadre du dialogue ;
- **La conduite intégrée du dialogue stratégique, financier et ISR** par les gérants de portefeuilles et analystes fondamentaux du groupe LBP AM ;
- **La sollicitation organisée et systématique de l'opinion de gestion** pour les votes et les engagements les plus significatifs ;
- **La participation des gérants** de portefeuilles et des analystes fondamentaux à l'actualisation des politiques d'engagement et de vote, approuvées respectivement par le Comité Finance Durable (CFD) et le Comité de Gouvernance ;
- **Des comités transverses** destinés à favoriser le suivi et l'application de la politique d'engagement.

Les actions d'engagement et de dialogue sont conduites par les **analystes des équipes « Solutions ISR » de LBP AM et de l'équipe « Recherche Investissement Responsable » de LFDE, ainsi que par les gérants de portefeuilles et analystes fondamentaux du groupe LBP AM.** Le groupe a fait le choix stratégique de ne pas externaliser sa démarche d'engagement actionnarial.

Suivi et gouvernance des campagnes d'engagement

INSTANCE DE DÉCISION ET DE DILIGENCES

COMITÉ FINANCE DURABLE

Valide l'élaboration et l'actualisation de la politique d'exclusion et des politiques thématiques ESG associées du groupe LBP AM.

COMITÉ GOUVERNANCE

Valide l'élaboration et l'actualisation de la politique de vote en assemblées générales.

COMITÉ GREaT

Pilote le déploiement transversal des politiques d'engagement et d'exclusion, en statuant, selon les conditions spécifiques exprimées dans les différentes composantes de la politique d'exclusion, sur :

- L'adoption des recommandations d'actions de gestion normatives (engagement, forçage de note (« override »), suspension, exclusion, réintégration)
- Les projets de listes d'exclusion élaborées de manière qualitative (biodiversité, déforestation, charbon, normative, spécifique)
- Les listes d'exclusions élaborées de manière strictement quantitative (exclusions règlementaires, tabac, jeu d'argent, charbon thermique, pétrole et gaz)

COMITÉ ESG

Informe, priorise et organise les diligences renforcées :

- Sur les risques d'impacts critiques sur les droits humains, l'environnement ou les principes de bonne gouvernance et le risque de violation grave des principes normatifs du groupe LBP AM (politique d'exclusion normative)
- Sur le risque de durabilité pour l'entreprise issu des mauvaises pratiques en matière d'ESG d'une entreprise (politique d'exclusion matérialité).
- Formalisation d'une recommandation d'action de gestion (mise en surveillance renforcée, forçage de note « override », suspension, exclusion, réintégration, vote...).

COMITÉ DE PILOTAGE RÉGLEMENTAIRE

Complément dédié du comité de veille, ce comité placé sous la présidence du Secrétaire Général assure la veille sur les évolutions réglementaires et standards en matière de finance durable et organise le déploiement des chantiers de transformation associés. Il est préparé par l'équipe Solutions ISR.

Le suivi des campagnes d'engagement est assuré lors des comités ESG de gestion hebdomadaire et, le cas échéant, lors des comités GREaT. Le **Comité GREaT** a la charge de suivre et de piloter le déploiement transversal des politiques d'engagement et d'exclusion du groupe LBP AM, définies par le Comité Finance Durable.

Il assure notamment :

→ **Des points d'étape réguliers sur les campagnes d'engagement transversales** ; il délibère sur les modalités d'escalade pour les engagements les plus significatifs, suit les sociétés inscrites sur les listes de surveillance (controverses normatives et de matérialité ESG) et statue sur la participation à de nouvelles initiatives d'engagement ;

→ **Les délibérations nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'exclusion.** Les listes de surveillance normatives et de matérialité lui sont présentées, et les projets de listes d'exclusion élaborés de manière qualitative sont soumis pour délibération.

Plateforme Phoenix

Pour favoriser la transversalité des engagements menés par les différentes équipes, une plateforme dédiée, intitulée **Phoenix,** a été déployée à l'échelle du groupe LBP AM afin de permettre un suivi et une traçabilité consolidés des actions. Elle permet :

Coordination et traçabilité du suivi

La coordination et la traçabilité du suivi de chaque engagement mené par le groupe LBP AM. Les axes d'amélioration formalisés auprès des entreprises y sont renseignés ;

Production facilitée de rapports et de statistiques

La production facilitée de rapports et de statistiques (rapports d'engagement, rapports de mandats, réponses à des appels d'offres, rapports actionnaires et enquêtes de place).

Cette plateforme a fait l'objet d'importants développements en 2024 et 2025 et a été enrichie de nouvelles fonctionnalités et de paramètres additionnels afin d'accompagner le déploiement de la politique d'engagement du groupe et d'en faciliter le reporting.

1.2.c. Processus de vote en AG

L'activité d'engagement peut être associée à des **mécanismes formels de gouvernance d'entreprise** relevant des droits des actionnaires minoritaires. Parmi ceux-ci figure, en premier lieu, le **vote en assemblée générale des sociétés.** Cet exercice constitue l'opportunité de se prononcer sur les questions soumises à l'approbation ou à la consultation des actionnaires, historiquement centrées sur les enjeux de gouvernance et de plus en plus fréquemment élargies à des sujets environnementaux et sociaux. L'exercice des droits de vote s'inscrit pleinement dans la stratégie d'engagement du groupe LBP AM et constitue un **levier de formalisation de ses attentes actionnariales.** Il offre également l'occasion d'engager un dialogue avec les entreprises dans lesquelles le groupe LBP AM investit pour le compte des OPC gérés, sans toutefois exercer une influence notable sur leur gestion.

LBP AM a formalisé, depuis 2008, une **politique de vote** qui expose le périmètre et la procédure de vote en assemblée générale, ainsi que les critères selon lesquels les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires sont approuvées ou rejetées. **Un guide de vote interne détaille les règles techniques d'application de cette politique,** notamment au regard des spécificités locales.

La politique de vote est **mise en œuvre par l'équipe Solutions ISR de LBP AM pour LBP AM et pour sa filiale LFDE.** Elle s'applique de manière homogène à l'ensemble des OPC (FCP et SICAV) ouverts au public, ainsi qu'aux fonds dédiés et mandats lorsque le client en fait la demande. LBP AM applique alors sa politique de vote, sauf disposition contraire.

L'équipe Solutions ISR s'appuie sur les analyses des agences de conseil en vote **Institutional Shareholder Services (ISS)** et **Proxinvest** afin d'identifier les résolutions à enjeux. ISS fournit également des recommandations personnalisées fondées sur la politique de vote du groupe LBP AM. Le groupe conserve toutefois une autonomie pleine et entière vis-à-vis de ces recommandations. Pour les sociétés françaises, il consulte également celles de l'**Association Française de la Gestion financière (AFG).** Solutions ISR mobilise également les équipes de Gestion, ainsi que les analystes de la Recherche Investissement Responsable de LFDE et de l'équipe Analyse Fondamentale et Durable de LBP AM, pour l'analyse de certaines catégories de résolutions ESG et pour les assemblées générales de sociétés jugées prioritaires.

Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir la survenance de situations potentielles de conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, le groupe LBP AM a mis en place le dispositif suivant :

- **Le respect de la politique de vote :** le respect des orientations et principes définis dans la politique de vote constitue la garantie de l'autonomie des prises de décision du groupe LBP AM. Lorsque le groupe décide de ne pas voter conformément à cette politique, les directions de la Conformité et du Contrôle Interne de LBP AM et de LFDE sont systématiquement informées des dérogations. L'équipe Solutions ISR archive les justifications correspondantes.
- **La communication encadrée des intentions de vote :** les intentions de vote ne sont communiquées aux émetteurs ou à leurs mandataires qu'une fois tracées et cristallisées dans l'outil informatique dédié. En fonction des échanges avec les sociétés, l'orientation initiale du vote peut être modifiée. Ces modifications, ainsi que leurs motivations, sont répertoriées dans un document interne. Aucune intention de vote n'est communiquée à une personne autre que l'émetteur ou son mandataire.
- **Le contrôle permanent et périodique :** la fonction Conformité réalise un contrôle permanent de deuxième niveau, a posteriori, selon une fréquence bisannuelle. Ces contrôles, portant notamment sur le dispositif d'engagement actionnarial (incluant le processus opérationnel de vote), s'appuient sur une approche par les risques. Les points de contrôle sont définis dans la cartographie des risques de non-conformité élaborée par la fonction Conformité. La méthodologie relative à la cartographie et au plan de contrôle associé est formalisée dans deux notes méthodologiques établies par cette fonction. Par ailleurs, la fonction de contrôle périodique, externalisée auprès de La Banque Postale, intègre dans ses programmes d'audit une revue du processus de gestion ISR, comprenant un contrôle du dispositif d'engagement actionnarial selon une approche par les risques.

Ce dispositif dédié à la gestion des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice des droits de vote s'inscrit dans le cadre plus général des politiques de gestion des conflits d'intérêts de LBP AM et de LFDE. Ces politiques sont accessibles aux liens suivants :

- **Politique de gestion des conflits d'intérêts LBP AM**
- **Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts LFDE**

La suite du présent rapport vise à rendre compte de l'exercice des droits de vote et à présenter les actions de dialogue et d'engagement conduites en 2025 dans le cadre des politiques thématiques ESG du groupe LBP AM.

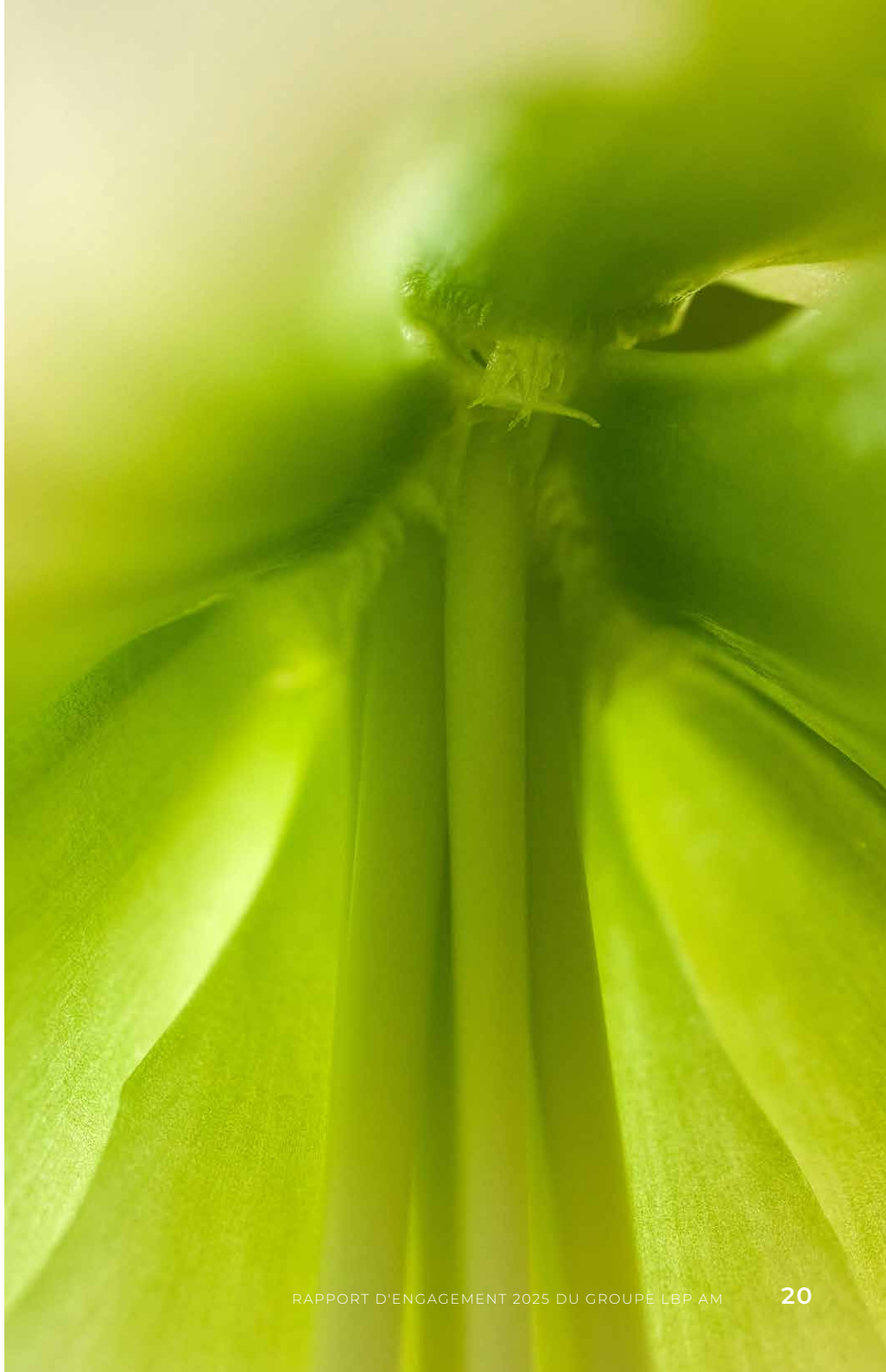

CHAPITRE 2

L'exercice de droits de vote aux AG 2025

2.1. Périmètre 2025 d'exercice des droits de vote

En 2025, le groupe LBP AM a exercé les **droits de vote aux assemblées générales,** en application de ses principes de vote, pour le compte des fonds gérés directement par LBP AM et LFDE, qu'il s'agisse de fonds ouverts ou de fonds dédiés lorsque le client en a confié l'exercice à la société de gestion. Sur demande particulière de certains clients, dans le cadre de mandats ou de fonds dédiés, le groupe peut être amené à exercer les droits de vote en application de la politique de vote propre à ces clients.

Ne sont pas inclus dans les chiffres de ce rapport :

- Les fonds pour lesquels les droits de vote ont été exercés selon la politique de vote de clients institutionnels. En 2025, le groupe LBP AM a ainsi appliqué une politique de vote externe pour deux clients ;
- Les fonds pour lesquels l'exercice des droits de vote a été délégué à des sociétés de gestion tierces dans le cadre de délégations de mandat.

Considérant que l'exercice des droits de vote constitue un levier essentiel de sa stratégie d'engagement actionnarial, le groupe LBP AM a fait le choix d'exercer pleinement ces droits. Toutefois, il peut décider de ne pas exercer tout ou partie des droits de vote dans les cas suivants :

- Assemblées générales nécessitant le blocage des titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote ;
- Assemblées générales pour lesquelles l'exercice des droits de vote engendrerait un coût financier important.

En 2025, sur la base des positions détenues dans **119 OPC pertinents**, le groupe LBP AM a voté à :

→ Environ **98,9 %** des encours actions votables des OPC du groupe ;

→ **96,9 %** des sociétés présentes dans les OPC (rapport du nombre de sociétés dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sur le nombre total de sociétés éligibles) ;

→ **96,5 %** des assemblées générales pour lesquelles le groupe détenait des droits de vote (contre **53 %** en 2023).

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU GROUPE LBP AM AUX AG

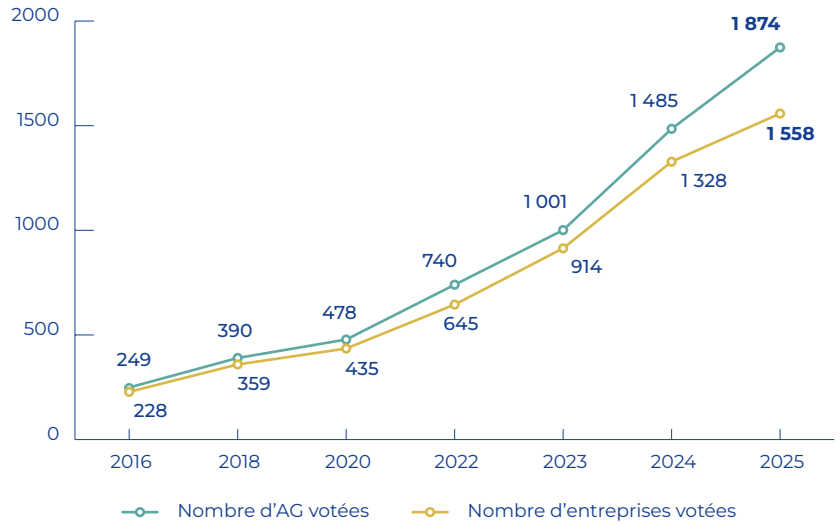

2.2. Chiffres clés de la saison des AG 2025

Le bilan ci-après vise à rendre compte de manière synthétique de l'exercice des droits de vote détenus par le groupe LBP AM (LBP AM et sa filiale LFDE) lors des assemblées générales organisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

En 2025, le groupe LBP AM a exercé ses droits de vote au cours de **1 874 assemblées générales,** auprès de **1 558 sociétés,** réparties dans **48 pays.** Le groupe a voté sur **25 337 résolutions,** dont **24 671 résolutions** proposées par le management des entreprises et **666 résolutions** déposées par des actionnaires.

La politique de vote du groupe LBP AM conduit à ne pas soutenir les résolutions qui ne sont pas alignées avec les meilleures pratiques de gouvernance. En 2025, le groupe a émis au moins un vote contestataire lors de **77,8 %** des assemblées générales sur lesquelles les droits de vote ont été exercés. Son taux annuel moyen de vote « contre » évolue depuis plusieurs années entre **28 %** et **30 %**. En 2025, le groupe LBP AM a émis **7 284 votes en désaccord**[1], soit **28,7 %** du total des votes exprimés.

Ce taux est relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion françaises, pour lesquelles le taux moyen de désaccord se situe légèrement en dessous de **20 %**[2], selon les enquêtes annuelles menées par l'Association Française de la Gestion Financière (AFG). Ce niveau atteste de l'exigence appliquée dans la mise en œuvre de la politique de vote du groupe LBP AM.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2025
(RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE)

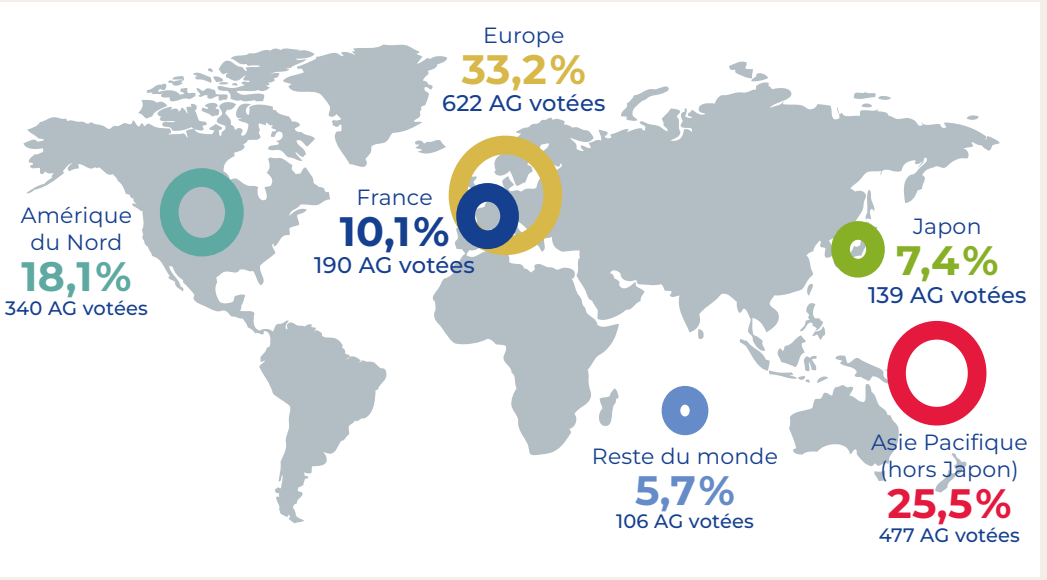

Le détail des votes exercés pour chaque fonds ouvert est mis à disposition en continu, sept jours après chaque assemblée générale, sur le Proxy Voting Dashboard disponible sur les sites institutionnels de LBP AM et de LFDE.

1. Un vote en désaccord avec la société correspond à :
   - Un vote CONTRE une résolution proposée par la société,
   - Ou un vote POUR une résolution d'actionnaire qui n'est pas agréée par la société.
2. https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2023/03/afgecorech-vote-230329webok-2.pdf

2.3. Principaux motifs de désaccord avec le management des entreprises

VOTES PAR CATÉGORIE DE RÉSOLUTION

CATÉGORIE DE RÉSOLUTION	Résolutions soumises au vote	Votes pour la résolution	Votes d'abstention	Votes contre la résolution	Votes contre le management	% de vote en désaccord avec la société en 2025	% en 2024
Approbation des comptes, de la gestion et du dividende	3 774	2 366	1	1 407	1408	*37,3 %*	*31,2 %*
Auditeurs	1 650	1 207	11	432	439	*26,6 %*	*31,1 %*
Autres	1 390	1 151	20	220	191	*13,7 %*	*7,1 %*
Conventions réglementées	597	509		88	88	*14,7 %*	*17,2 %*
Élections au conseil d'administration ou de surveillance	9 542	6 962	319	2 261	2286	*24,0 %*	*25,0 %*
ESG (déposées par le management)	170	158		12	12	*7,1 %*	*6,4 %*
Modifications des statuts	797	649		148	149	*18,7 %*	*15,8 %*
Opérations sur le capital (hors plans de participation à long terme)	2 969	2 122	3	844	847	*28,5 %*	*30,2 %*
Plans de participation à long terme (actions gratuites, stock-options, actionnariat salarié)	907	598		309	326	*35,9 %*	*41,0 %*
Rémunération des dirigeants et des administrateurs	2 875	1 570	1	1 304	1300	*45,2 %*	*46,8 %*
Résolutions externes	**666**	**393**	**35**	**238**	**238**	**35,7 %**	*52,5 %*
Total général	**25 337**	**17 685**	**390**	**7 263**	**7284**	**28,7 %**	*29,7 %*

Les résolutions les plus contestées par le groupe LBP AM concernent celles portant sur la **rémunération**, avec un taux de vote contestataire de **45,4 %** sur les politiques et rapports de rémunération, et de **34,1 %** sur les plans de rémunération de long terme. Les principaux motifs d'opposition portent sur :

- **Un manque de modération**, avec des montants supérieurs aux seuils définis par le groupe ;
- **Un niveau de transparence insuffisant ;**
- **Des critères de performance jugés insuffisamment exigeants ;**
- Des plans de rémunération de long terme présentant **une orientation trop court-termisme** (périodes de performance inférieures à trois ans).

2.4. Résolutions externes

Les **résolutions dites « externes »** sont des résolutions qui ne sont pas présentées par les instances de gouvernance des sociétés elles-mêmes. Elles peuvent être **déposées par des actionnaires**, voire par les représentants des salariés dans le cas des sociétés françaises. Ce levier permet de faire avancer le débat sur les pratiques de gouvernance, environnementales et sociales. Ces résolutions ne reçoivent cependant pas toujours l'agrément des conseils, qui les considèrent parfois comme hostiles ou activistes. Le groupe LBP AM peut soutenir des résolutions non agréées lorsqu'il estime que leur adoption contribuerait à favoriser des pratiques plus avancées en matière de climat, de biodiversité ou de respect des droits humains, y compris en participant à leur dépôt à l'ordre du jour des assemblées générales.

Au cours de la saison de vote 2025, **666 résolutions externes** ont été présentées dans **230 assemblées générales** parmi les **1 874** auxquelles le groupe LBP AM a participé (contre 608 résolutions en 2024). En 2025, les résolutions externes ont représenté **2,6 %** du total des résolutions soumises au vote dans les assemblées générales où le groupe s'est exprimé.

Le groupe LBP AM a soutenu **71,3 %** des résolutions ESG externes sur lesquelles il s'est prononcé. Ce taux élevé témoigne de son engagement en faveur du progrès social, environnemental et de gouvernance sur des sujets variés : élection des membres du conseil, droits des actionnaires, enjeux environnementaux et sociaux, actionnariat salarié, etc.

Voici quelques exemples de résolutions externes soutenues par le groupe LBP AM au cours de la saison 2025 :

→ **Transition énergétique :** en 2025, des actionnaires ont déposé une résolution à l'assemblée générale de **Shell plc** demandant à la société de préciser si, et comment, certains éléments de sa stratégie – notamment ses prévisions de demande pour le gaz naturel liquéfié (GNL), ses objectifs de production et de vente de GNL, ainsi que ses nouveaux investissements en capital dans des actifs liés au gaz naturel – sont cohérents avec ses engagements climatiques, incluant son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

→ **Pollution :** le groupe LBP AM a soutenu une résolution déposée par des actionnaires à l'assemblée générale 2025 de **PepsiCo** demandant la publication d'un rapport évaluant comment la société pourrait augmenter l'échelle, le rythme et la rigueur de ses efforts en matière d'emballages durables, notamment via une réduction de l'utilisation des plastiques.

→ **Harcèlement et discrimination :** des investisseurs ont déposé des résolutions similaires lors des assemblées générales de plusieurs sociétés américaines (par exemple **Wells Fargo** et **Netflix Inc.**) demandant la publication de rapports sur l'efficacité des politiques de prévention du harcèlement et de la discrimination, ainsi que leur renforcement. Ces résolutions visent à encourager la mise en place de dispositifs robustes de prévention et de gestion de ces risques sociaux.

→ **Droits humains et IA :** le groupe LBP AM a soutenu une résolution encourageant **Alphabet** à publier une évaluation de l'impact sur les droits humains de la publicité ciblée basée sur l'IA.

→ **Indépendance du président du conseil :** le groupe LBP AM a soutenu une résolution déposée par des actionnaires à l'assemblée générale 2025 d'**Eversource Energy** visant à élire un président du conseil d'administration indépendant. Une présidence indépendante renforce le rôle de surveillance exercé par le conseil.

RÉSOLUTIONS EXTERNES VOTÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2025
(RÉPARTITION PAR PAYS)

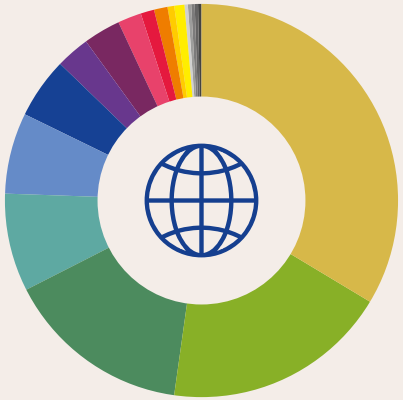

- États-Unis : **225**
- Italie : **123**
- Chine : **103**
- Japon : **54**
- Brésil : **44**
- Canada : **32**
- Australie : **20**
- Suède : **19**
- France : **13**
- Portugal : **8**
- Danemark : **7**
- Royaume-Uni : **5**
- Indonésie : **5**
- Irlande : **2**
- Norvège : **2**
- Allemagne : **2**
- Finlande : **1**
- Suisse : **1**

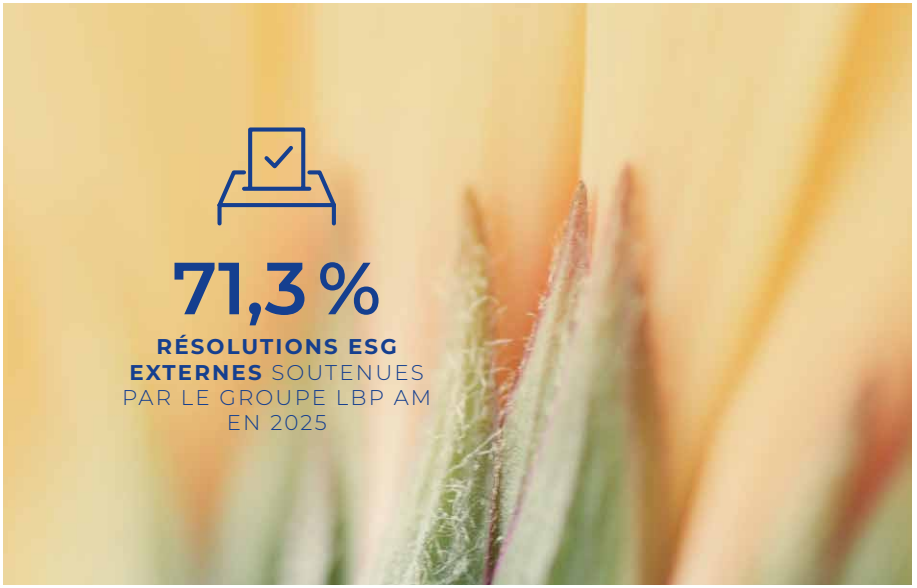

2.5. Résolutions *Say on Climate*

Répondant aux attentes des investisseurs engagés sur les sujets environnementaux, certaines entreprises soumettent désormais un **vote consultatif sur leur stratégie de transition énergétique et écologique**, via des résolutions dites *Say on Climate*. Le groupe LBP AM a défini sa politique de vote sur ces résolutions en 2022 et l'applique depuis afin d'inciter les sociétés investies à développer des plans de transition alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2025, le groupe LBP AM a eu l'occasion de se prononcer formellement sur **17 résolutions *Say on Climate***. Parmi elles, il s'est opposé à **12 résolutions**, dont les plans ne respectaient pas les critères définis dans sa politique de vote. Le groupe LBP AM s'est opposé à l'ensemble des résolutions *Say on Climate* présentées par des sociétés pétrolières, gazières ou minières.

Les plans de transition et stratégies environnementales soumis au vote ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du groupe LBP AM. Leur analyse a porté en priorité sur :

- La présence d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à court et à long terme, sur un périmètre pertinent ;
- Le niveau d'ambition de ces objectifs, au regard de la trajectoire d'alignement fixée par l'Accord de Paris ;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter régulièrement les actionnaires (au moins tous les trois ans) sur ces objectifs et stratégies, compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- L'intégration, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

Ce vote s'est inscrit en articulation avec les dialogues conduits avec certaines de ces entreprises afin de les accompagner dans ce processus complexe de transition. Lorsque le groupe LBP AM s'est opposé à une résolution *Say on Climate*, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise, dans une logique d'accompagnement vers l'adoption de pratiques environnementales plus robustes.

RÉSOLUTIONS *SAY ON CLIMATE* VOTÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2025
(RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE)

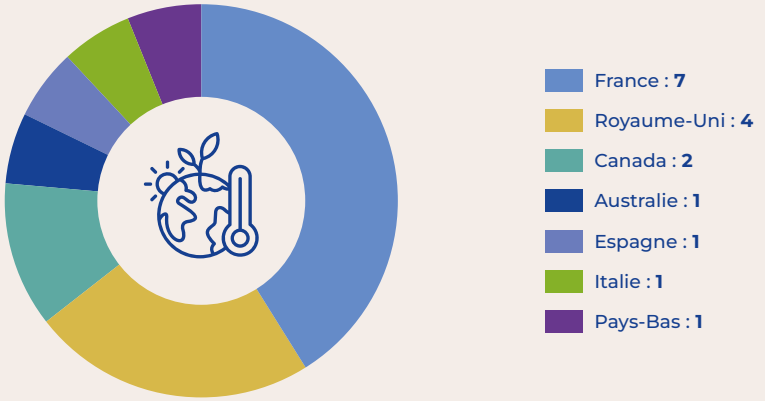

RÉSOLUTIONS *SAY ON CLIMATE* VOTÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2025
(RÉPARTITION SECTORIELLE)

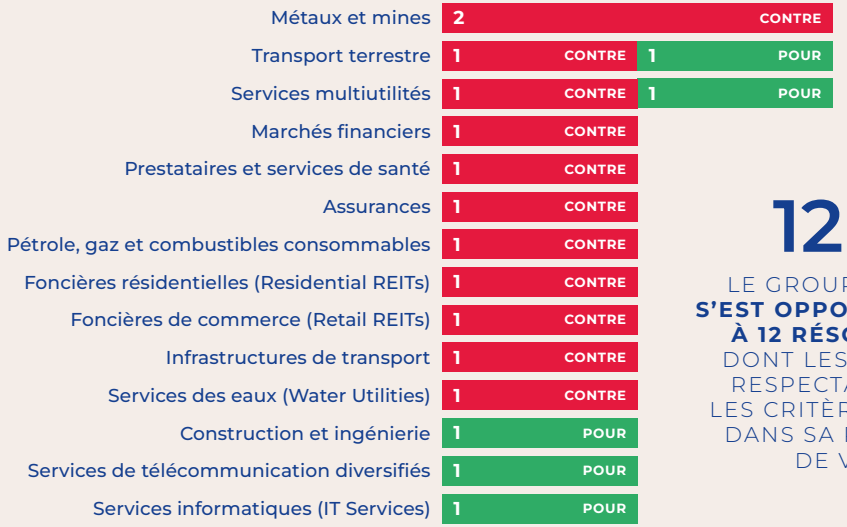

12

LE GROUPE LBP AM **S'EST OPPOSÉ, EN 2025, À 12 RÉSOLUTIONS** DONT LES PLANS NE RESPECTAIENT PAS LES CRITÈRES DÉFINIS DANS SA POLITIQUE DE VOTE.

2.6. Actions publiques en AG

La saison des assemblées générales est l'occasion pour le groupe LBP AM d'exprimer ses convictions en exerçant ses droits d'actionnaire. Dans le cadre de sa stratégie d'escalade, le groupe peut notamment choisir de **pré-déclarer une intention de vote**, de **formuler des questions écrites ou orales en assemblée générale**, ou de **demander l'inscription d'un point ou le dépôt d'une résolution à l'ordre du jour.**

Pré-déclaration de vote

Afin d'exercer sa capacité d'influence, le groupe LBP AM se réserve la possibilité de **pré-déclarer certains de ses votes**, après analyse au cas par cas de la pertinence de cette démarche dans le cadre d'un engagement. Ces pré-déclarations peuvent être effectuées sur la plateforme collaborative Resolution Database des PRI.

En 2025, le groupe LBP AM a notamment pré-déclaré ses intentions de vote sur les résolutions suivantes :

→ BP

Le groupe LBP AM n'a pas soutenu le renouvellement du mandat du président du conseil, Helge Lund, estimant que la révision du plan de transition de l'entreprise avait été conduite sans consultation actionnariale et que les ambitions environnementales de la société n'étaient pas suffisamment alignées avec les politiques climat du groupe. Le groupe a pré-déclaré sur la plateforme des PRI son intention de voter contre cette réélection. Par ailleurs, il a soutenu une question orale portée par le *Stewardship Director* de Rathbones Group demandant à l'entreprise pourquoi elle n'avait pas souhaité soumettre de nouveau au vote des actionnaires une résolution relative à sa stratégie climat.

Questions écrites en assemblée générale

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique Droits humains, le groupe LBP AM a déposé une série de questions écrites aux assemblées générales 2025 des sociétés **Arkema** et **TotalEnergies**, auxquelles les entreprises sont tenues de répondre publiquement.

→ Arkema

Depuis 2023, le groupe LBP AM a engagé un dialogue avec Arkema dans le cadre d'une initiative collaborative accompagnée par l'association ChemScore. À travers cette coalition, le groupe encourage les **entreprises impliquées dans la production et la commercialisation de substances chimiques à accroître leur transparence, à éliminer progressivement les produits chimiques persistants et à développer des alternatives plus sûres.**

Arkema a exprimé son engagement à éliminer certaines typologies de substances particulièrement nocives en 2025. Toutefois, les détails de sa stratégie demeurent à ce jour relativement peu explicités. Dans le cadre de la coalition, le groupe LBP AM a souhaité obtenir des informations techniques complémentaires concernant les substances produites, les études associées et les stratégies éventuelles de substitution.

Dans le prolongement du dialogue engagé depuis deux exercices, le groupe LBP AM a décidé d'escalader l'engagement en adressant des questions écrites lors de l'Assemblée Générale 2025 d'Arkema. L'entreprise a répondu par écrit à l'ensemble de ces questions. Les réponses apportées sont disponibles en ligne sur le site de l'émetteur.

→ TotalEnergies

Le groupe LBP AM engage TotalEnergies depuis 2017 sur les questions relatives aux droits humains. Le caractère peu fructueux de cet engagement a déjà conduit le groupe à déposer des questions écrites lors de l'Assemblée Générale 2024, aux côtés d'autres investisseurs mobilisés.

Les attentes formulées portent en premier lieu sur la **publication d'une politique globale, actualisée, claire et contraignante en matière de droits humains,** conformément aux engagements publics de l'entreprise à respecter les droits humains internationalement reconnus et à mettre en œuvre une diligence raisonnable conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies (UNGP) et des Lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, dans un contexte de risques élevés d'atteintes aux droits humains, ainsi que de controverses et de contentieux graves et récurrents.

Malgré de nouvelles controverses survenues depuis la dernière assemblée générale, le groupe LBP AM constate que le niveau de transparence de l'entreprise reste limité : **TotalEnergies** n'a apporté que des réponses très partielles aux questions écrites formulées en 2024, y compris sur les controverses spécifiques identifiées.

L'entreprise a publié un nouveau ***Sustainability Report*** qui soulève également des questions auxquelles elle n'a pas été en mesure de répondre lors d'un échange pré-assemblée générale :

→ L'un des cinq axes du plan de durabilité présenté concerne le **« dialogue constructif avec les parties prenantes »**, mais ce dernier ne semble comporter ni objectifs précis ni moyens opérationnels clairs ;

→ **En matière de gouvernance**, les rôles du comité des risques et du *lead independent director* incluent respectivement la gestion des risques associés aux objectifs de la société et le dialogue avec les parties prenantes. Cependant, l'entreprise n'a pas été en mesure d'expliciter ni la formation de ces organes, ni les actions de dialogue ou de supervision mises en œuvre, notamment en matière de prévention des controverses graves ou de gestion du devoir de vigilance.

→ De la même manière, l'entreprise mentionne son **enjeu de transition juste** mais, contrairement à d'autres acteurs du secteur, n'a pas été en mesure de fournir des éléments sur les emplois directs et indirects exposés à des risques, ni sur les stratégies déployées (formation, mobilité, reconversion, etc.) pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur l'emploi dans ses activités pétrolières et gazières, notamment dans les raffineries.

Au regard de ces éléments, le groupe LBP AM a décidé de maintenir l'engagement, en adressant de nouvelles questions tenant compte des informations publiées dans le *Sustainability Report*. Les réponses apportées par TotalEnergies sont disponibles **ici**.

Dépôt de résolution

Sous certaines conditions, un actionnaire **peut demander l'inscription de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale.**

Depuis 2018, la politique de vote du groupe LBP AM permet de participer au dépôt de résolutions portant sur des sujets ESG. Le groupe a exercé cette faculté à plusieurs reprises. Quatre résolutions ont ainsi été déposées et portées à l'ordre du jour des assemblées générales (voir schéma ci-dessous). Trois autres résolutions climatiques ont été déposées puis retirées à la suite d'engagements fructueux lors des assemblées générales d'**Engie** en 2021 ainsi que de **HSBC** et **TotalEnergies** en 2022. Le retrait de ces résolutions témoigne de **l'influence que cette démarche peut exercer sur les entreprises** en contribuant à des avancées significatives dans le cadre du dialogue actionnarial.

En 2025, le groupe LBP AM n'a pas déposé de résolutions en assemblée générale.

Inscription de point à l'ordre du jour des assemblées générales

Les actionnaires disposent également de la possibilité de demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale. L'assemblée doit alors délibérer sur tous les points ainsi inscrits, ce qui constitue une occasion de soulever des sujets d'intérêt et de susciter un débat entre les actionnaires et les dirigeants.

En 2025, le groupe LBP AM n'a inscrit aucun point à l'ordre du jour des assemblées générales des entreprises dans lesquelles il investit.

Historique des actions publiques en AG du groupe LBP AM

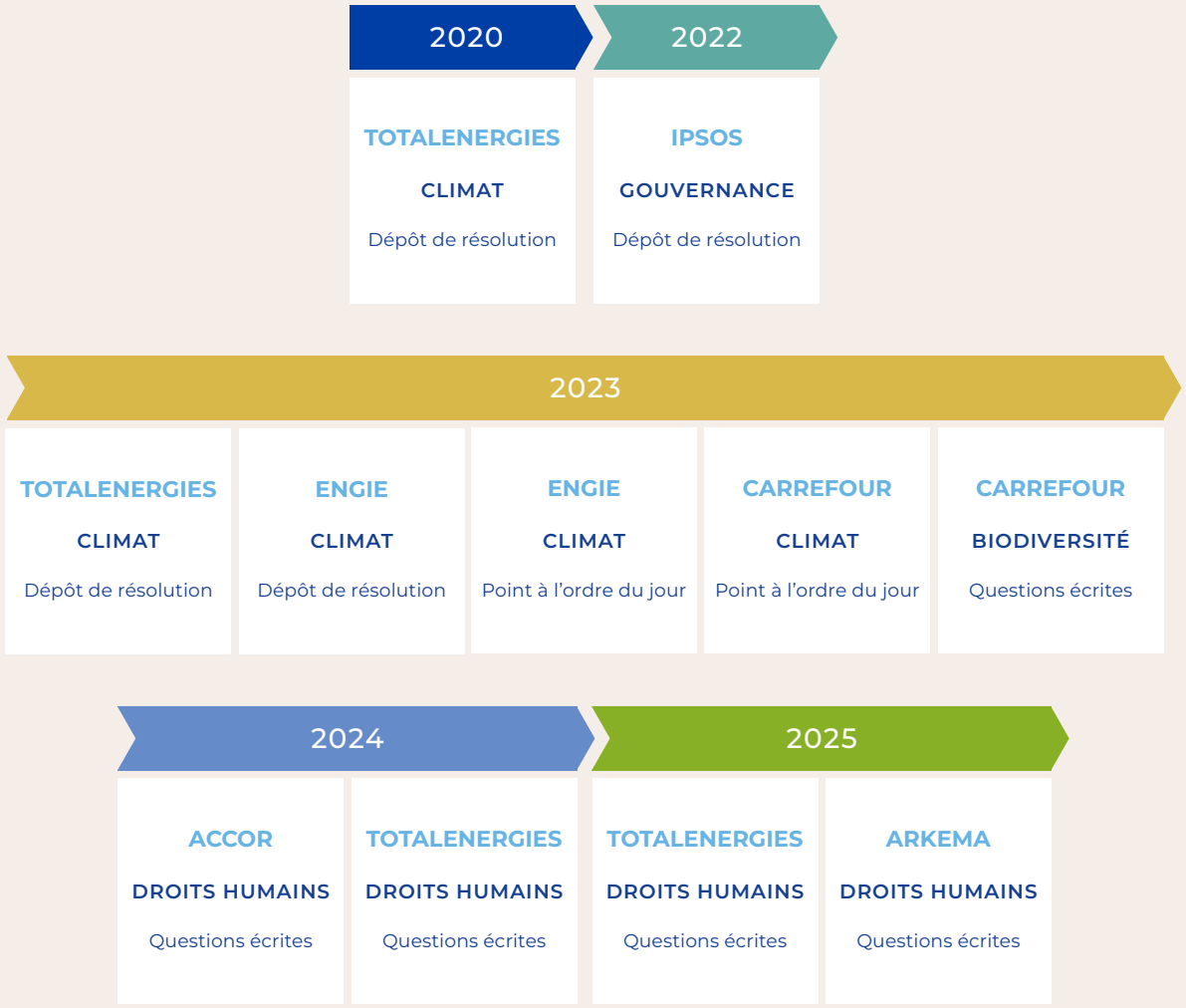

2.7. Gestion des conflits d'intérêts

Comme précisé au §1.2.c.) du présent rapport, dans le cadre de sa politique de vote, le groupe LBP AM a mis en place un dispositif de **gestion des conflits d'intérêts** reposant notamment sur :

→ **Le respect des principes définis dans la politique de vote :** en 2025, le groupe LBP AM n'a identifié aucun cas dans lequel il aurait estimé ne pas avoir respecté les principes fixés dans cette politique ;

→ **Des abstentions de vote :** en 2025, conformément à ce dispositif, le groupe LBP AM s'est abstenu sur quatre résolutions concernant un(e) mandataire social(e) d'entités avec lesquelles il entretient des liens capitalistiques, ainsi que sur les résolutions soumises à l'assemblée générale d'Aegon Ltd.

CHAPITRE 3

Nos actions de dialogue avec les entreprises investies en 2025

3.1. Bilan global de nos actions d'engagement

Les **actions d'engagement** du groupe LBP AM visent à encourager une gestion robuste des enjeux de durabilité et à accompagner les entreprises vers des pratiques plus responsables. À cette fin, des axes de progrès réalistes, mesurables et contrôlables sont formulés sur les thématiques ESG jugées prioritaires.

En 2025, le groupe LBP AM a transmis **421 axes de progrès** à **240 entreprises distinctes**, localisées dans **24 pays**, principalement en France et en Europe. Ces entreprises représentent environ **28,4 %** des encours actions et obligataires du groupe.

AXES DE PROGRÈS FORMULÉS PAR LE GROUPE LBP AM
(ÉVOLUTION AU FIL DES ANS)

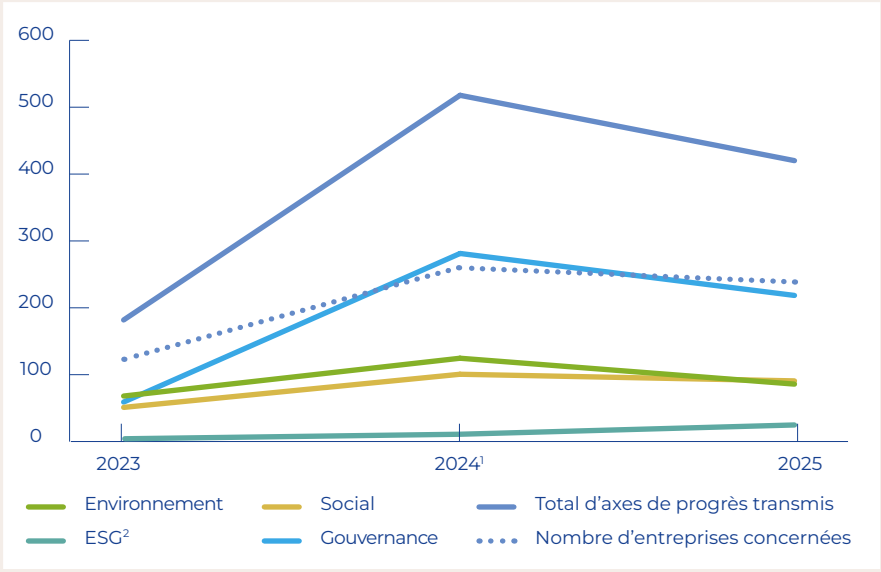

AXES DE PROGRÈS FORMULÉS PAR LE GROUPE LBP AM EN 2025
(RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE)

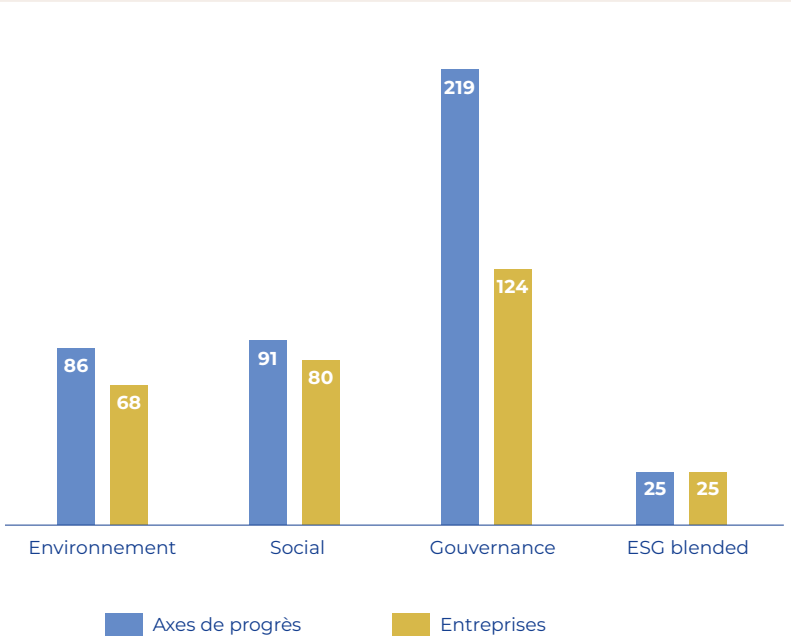

Parmi les axes de progrès transmis en 2025, **212** ont été communiqués en bilatéral et **214** dans le cadre d'initiatives d'**engagement collaboratives**[3].

1. Le nombre d'axes de progrès formulés en 2024 a considérablement augmenté dû au périmètre consolidant pour la première année les engagements réalisés par LFDE et LBP AM.
2. La catégorie « ESG » regroupe les axes de progrès qui ne se pas classifiables exclusivement comme étant E, S ou G mais recoupent plusieurs thématiques.

3. Cinq des 421 axes de progrès ont été formulés à la fois en bilatéral et en collaboratif.

ENTREPRISES ENGAGÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2025
(RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE)

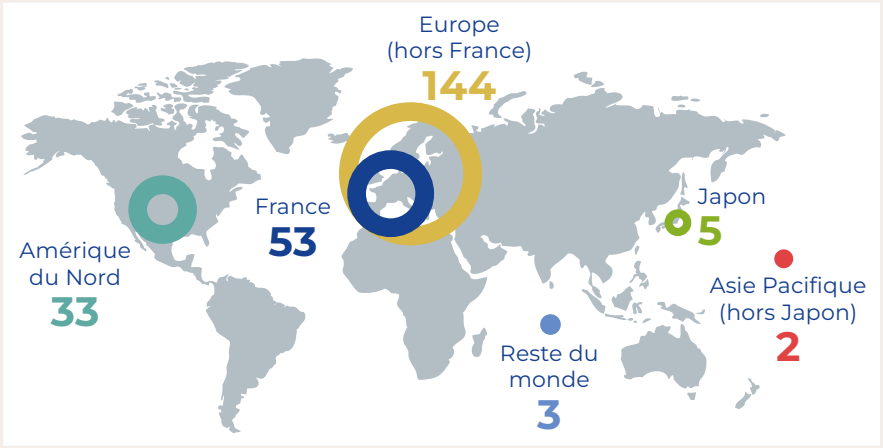

ENGAGEMENTS COLLABORATIFS 2025
(RÔLE DU GROUPE LBP AM)

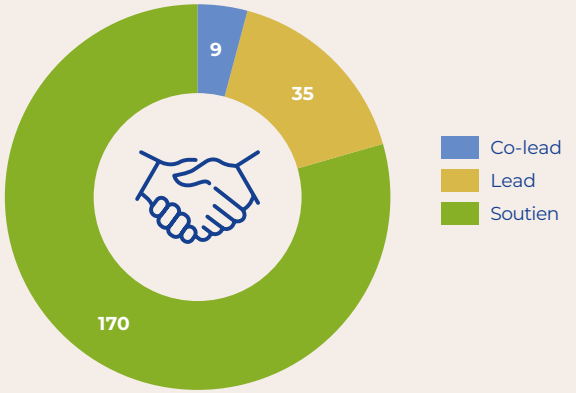

ENTREPRISES ENGAGÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2025
(RÉPARTITION SECTORIELLE)

Suivi des états d'avancement des engagements

Une temporalité est prédéfinie pour chaque axe de progrès, à l'issue de laquelle un bilan est formalisé et l'axe de progrès clôturé.

Parmi les axes de progrès dont l'avancement a été réévalué en 2025, et dont l'échéance était fixée à 2025 ou au-delà (451 entreprises concernées), le groupe LBP AM constate que **37 %** ont connu une progression, qu'elle soit partielle ou complète.

STATUTS DES AXES DE PROGRÈS
(ÉVALUÉS EN 2025, ET DONT L'ÉCHÉANCE ÉTAIT FIXÉE À 2025 OU AU-DELÀ)

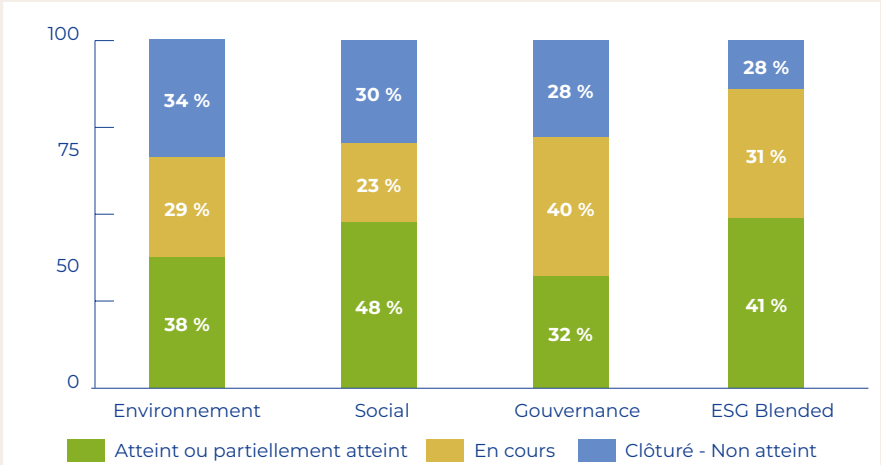

3.2. Engagements conduits dans le cadre de nos politiques thématiques ESG

3.2.a. Environnement : biodiversité et climat

En 2025, le groupe LBP AM a communiqué **86 axes de progrès** sur la thématique environnement à **68 entreprises.**

AXES DE PROGRÈS ENVIRONNEMENT FORMULÉS EN 2025
RÉPARTITION PAR SOUS-THÉMATIQUES (CLIMAT/BIODIVERSITÉ)

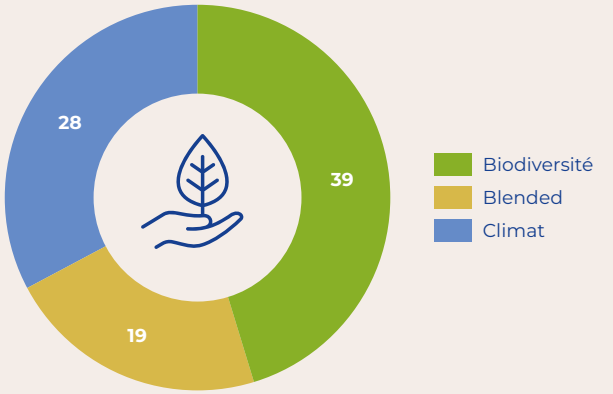

3.2.a.a. Biodiversité

Le groupe LBP AM a communiqué **39 axes de progrès** sur la thématique biodiversité à **36 entreprises**. Ces actions d'engagement ont été menées conformément à la politique biodiversité du groupe. Parmi ces axes de progrès, **9 portaient spécifiquement sur la gestion des risques de déforestation** dans les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao).

Les paragraphes suivants présentent les campagnes d'engagement collaboratives auxquelles le groupe LBP AM a participé en 2025, ainsi que des exemples d'engagements bilatéraux conduits avec certaines entreprises.

En 2025, le groupe LBP AM a participé aux **initiatives d'engagement collaboratives suivantes :**

▹ FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return)

Le réseau international FAIRR encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en matière de bien-être animal et de nutrition. Il mène des actions d'engagement ciblées auprès d'entreprises identifiées comme insuffisamment préparées à ces enjeux.

En 2025, le groupe LBP AM a participé aux campagnes portant sur l'**aquaculture durable**, et sur la **diversification des protéines** dans les stratégies climat et nutrition.

Dans ce cadre, le groupe LBP AM a engagé **23 entreprises** afin de les encourager à renforcer leur évaluation des risques et à adopter des objectifs plus structurés sur ces enjeux.

▹ CERES – Food & Agriculture et Valuing Water Initiative

CERES est une organisation non lucrative américaine rassemblant des investisseurs internationaux souhaitant **promouvoir des pratiques durables sur le climat, la nature, la biodiversité et la gestion de l'eau.** En son sein, le groupe LBP AM participe au groupe de travail Food & Agriculture ainsi qu'à la campagne *Valuing Water Initiative*.

En 2025, dans la continuité de l'engagement initié avec **Inditex** en 2024, le groupe LBP AM a poursuivi les échanges avec l'entreprise afin d'identifier les **pratiques adoptées face aux enjeux d'utilisation et de qualité de l'eau.** Inditex a notamment partagé les difficultés rencontrées du fait du manque de données sur les émissions de polluants et des contraintes liées à l'absence d'informations fiables sur les substances chimiques utilisées dans le textile, souvent confidentielles et difficiles à évaluer en termes de toxicité.

Pour répondre à ces lacunes, l'entreprise a indiqué avoir lancé plusieurs initiatives, notamment l'élaboration d'une « bibliographie des produits chimiques », la mise en place de collaborations avec des centres de recherche et le déploiement de projets pilotes combinant approches top-down et bottom-up. Ces efforts soutiennent son engagement au sein de l'initiative ZDHC ainsi que son standard interne Green to Wear en matière de gestion des substances toxiques. Toutefois, les données collectées ne permettent pas encore d'établir des cibles contextualisées relatives à la qualité de l'eau.

Par ailleurs, Inditex a présenté des avancées positives concernant son objectif de réduction de consommation d'eau dans la chaîne d'approvisionnement. Les progrès portent principalement sur les processus de transformation, tandis que les matières premières nécessitent encore des travaux méthodologiques.

Dans la poursuite de cet engagement, le groupe LBP AM continue de demander à l'entreprise des améliorations portant sur la qualité de l'eau, notamment en termes de transparence, de mesure d'impact et de fixation d'objectifs de réduction.

▹ Nature Action 100

Lancée en 2023, Nature Action 100 est une coalition internationale issue d'une collaboration entre CERES, l'IIGCC, la Finance for Biodiversity Foundation et Planet Tracker. Elle rassemble des **investisseurs institutionnels engagés à dialoguer avec cent entreprises mondiales considérées comme ayant les impacts les plus significatifs sur la biodiversité,** afin de les inciter à réduire leurs pressions sur les écosystèmes d'ici 2030. En 2025, le groupe LBP AM a engagé un dialogue avec **L'Oréal**, **Danone** et **Carrefour** dans le cadre de cette initiative.

S'agissant de Carrefour, le benchmark Nature Action 100 souligne un score élevé en matière d'ambition climat et nature, et des scores modérés sur l'analyse des cibles, les actions d'implémentation et les engagements publics. En réponse à ces résultats, l'entreprise a présenté plusieurs avancées, notamment une collaboration renforcée avec le SBTN, une analyse macro de l'impact de sa chaîne de valeur, la construction de feuilles de route par matières premières, ainsi qu'un travail approfondi sur l'impact de ses sites commerciaux, mené en collaboration avec des organisations spécialisées.

Le groupe LBP AM poursuivra son engagement auprès de Carrefour, en particulier pour monitorer l'implémentation des objectifs SBTN en lien avec la construction des plans de transition « nature » en cours de développement, et pour encourager les actions auprès des fournisseurs, notamment en matière d'offre végétale et durable.

▹ PRI – SPRING

SPRING est une initiative dédiée à la **gestion responsable sur la thématique nature**, lancée par les PRI, et visant à traiter les risques systémiques liés à la perte de biodiversité afin de protéger les intérêts à long terme des investisseurs. Dans ce cadre, le groupe LBP AM engage un dialogue avec quatre entreprises et copilote l'un des échanges, mené avec **Michelin**.

Lors du premier échange, plusieurs sujets ont été approfondis, notamment la **finalisation de l'analyse LEAP du cadre TNFD**, qui doit être publiée en 2026 sur un périmètre incluant les sites industriels et plantations de Michelin ; les **actions d'impact positif** déployées par l'entreprise via différents programmes à destination des petits planteurs d'hévéa ; ainsi que les **technologies et procédures mises en œuvre pour limiter l'exposition au risque de déforestation dans la chaîne d'approvisionnement.**

Pour la suite de l'engagement, les investisseurs demandent à Michelin d'entamer une réflexion sur un plan de transition aligné avec les résultats TNFD qui seront publiés, de clarifier les critères définissant la production durable, et d'apporter davantage de détails sur les outils utilisés pour la traçabilité de la matière première. Ils encouragent par ailleurs l'entreprise à adopter une position plus affirmée sur les sujets de plaidoyer, notamment dans les zones où les relations avec les populations autochtones sont sensibles.

▹ FABRIC

Lancée par 16 membres de Finance for Biodiversity, dont LBP AM, l'initiative FABRIC vise à **engager les entreprises les plus influentes du secteur textile et de l'habillement afin d'obtenir des résultats positifs en matière de biodiversité**, en adressant les impacts environnementaux significatifs auxquels le secteur est confronté.

Le groupe LBP AM engage cinq entreprises dans cette initiative et joue un rôle de lead dans les échanges avec **LVMH**, **Moncler** et **Kering**. Lors du premier échange avec Kering, les discussions ont principalement porté sur les méthodologies d'évaluation environnementale, les avancées en matière de traçabilité des matières premières et la mise en œuvre des standards internes du groupe. Kering a également apporté des éléments concernant ses cibles SBTN, son engagement zéro-déforestation, sa stratégie « Nature Positive » et ses ambitions en matière de circularité, incluant l'intégration de matériaux recyclés ainsi que la réduction du plastique et des déchets.

Pour la suite des échanges, des questions persistent, notamment sur les fibres synthétiques et les éventuels objectifs de réduction des matières vierges fossiles, ainsi que sur la définition et le suivi opérationnel de l'agriculture régénératrice. Les investisseurs attendent également une meilleure visibilité sur la priorisation des futurs engagements post-2025 et sur la feuille de route associée.

▹ ShareAction

Fondée en 2005, ShareAction coordonne de nombreuses campagnes d'engagement destinées à répondre aux principaux défis environnementaux et sociaux. En 2025, le groupe LBP AM a participé à une **campagne de sensibilisation portant sur les acteurs majeurs de la production de pesticides**, notamment via un engagement avec **BASF**. Dans ce cadre, le groupe a encouragé l'entreprise à aligner ses engagements avec le Global Biodiversity Framework, en particulier sur l'objectif 7.

▹ Coalition d'investisseurs Rainforest Foundation Norway

Cette initiative d'engagement collaborative, en partenariat avec l'ONG Rainforest Foundation Norway, vise à traiter les **risques de déforestation dans la chaîne d'approvisionnement** du secteur automobile, en engageant les entreprises les plus influentes de ce secteur.

▹ Coalition ad hoc d'investisseurs internationaux – Costco

Plusieurs investisseurs internationaux ont initié un engagement collaboratif auprès de **Costco Wholesale Corporation**. Après un premier échange destiné à établir un dialogue structuré avec la société, le groupe LBP AM a partagé ses points d'attention, portant notamment sur la gouvernance des sujets environnementaux, les politiques et stratégies climat de l'entreprise, ainsi que sur la prise en compte de la biodiversité dans ses politiques internes.

Engagement avec Bridgestone sur la déforestation

Dans le cadre de la **diligence raisonnable associée à la politique déforestation du groupe**, LBP AM a poursuivi en 2025 son engagement auprès de **Bridgestone**, leader mondial de la production de pneus, afin de vérifier que l'entreprise continue de mettre en place des mesures robustes et innovantes pour réduire le risque de déforestation lié à l'utilisation de caoutchouc naturel. Cet engagement s'appuie sur les principes de l'*Accountability Framework Initiative*.

Bridgestone, membre fondateur de la *Global Platform for Sustainable Natural Rubber*, s'est engagé sur un objectif « No Deforestation, No Peat and No Exploitation » assorti d'une date butoir fixée à 2019, et contribue à l'élaboration et l'amélioration des standards sectoriels.

Lors des derniers échanges, Bridgestone a présenté plusieurs initiatives, notamment des projets de restauration d'écosystèmes sur ses plantations en Indonésie, incluant la diversification par l'agroforesterie et la mise en place de parcelles d'agriculture régénératrice. L'entreprise travaille également sur une définition et une méthodologie associée au concept de « nature positive ». Ces éléments témoignent de progrès dans la transformation des pratiques et dans la mise en œuvre d'actions sur le terrain, tout en révélant des chantiers encore ouverts : amélioration de la traçabilité au niveau des plantations, clarifications attendues sur les indicateurs « nature positive », transparence accrue sur les volumes d'approvisionnement par pays et documentation plus précise des performances circulaires.

Engagement avec Veolia dans le cadre d'une controverse

En 2025, le groupe LBP AM a échangé avec les équipes de **Veolia** à la suite d'une **controverse environnementale en Colombie**, portant sur des accusations de rejets de lixiviats non traités dans une zone humide protégée, médiatisée depuis 2023. L'entreprise réfute les allégations de Global Witness, contestant l'authenticité des vidéos diffusées, la localisation des prélèvements réalisés par l'ONG et rappelant que les lixiviats sont traités avant rejet. Veolia indique que des analyses tierces n'ont pas confirmé les éléments avancés et précise avoir déposé plainte pour sabotage.

Si la société a renforcé sa communication via une page dédiée sur son site internet, la gestion de cette controverse demeure perfectible. Un besoin accru de transparence et de proactivité subsiste afin de rassurer les investisseurs, dans un contexte où la notation de controverses attribuée par les fournisseurs de données ESG s'est fortement dégradée. Le groupe LBP AM continuera à suivre la situation et la manière dont Veolia structure sa réponse aux risques réputationnels associés.

3.2. a.b. Climat & transition énergétique

En 2025, le groupe LBP AM a transmis **28 axes de progrès** portant sur le climat et la transition énergétique à **20 entreprises**. Les paragraphes suivants présentent les initiatives d'engagement collaboratives auxquelles le groupe a participé au cours de l'année, ainsi que des exemples d'engagements menés, soit dans un cadre collaboratif, soit en bilatéral.

▹ CDP – Non-Disclosure Campaign

Cette initiative vise à encourager les entreprises à améliorer leur transparence sur les enjeux du **climat**, de l'**eau** et des **forêts**.

En 2025, le groupe LBP AM a engagé en tant qu'**investisseur lead** auprès de **2 entreprises**, afin de renforcer la divulgation d'indicateurs environnementaux clés sur la thématique du climat. Le rapport annuel du CDP présente les résultats de cette campagne.

Dans ce cadre, et en tant qu'investisseur lead, le groupe LBP AM a échangé en 2025 avec Philippe Maesen, nouveau directeur RSE de **TFF Group**. Cet échange a permis de revenir sur les ambitions du groupe en matière de RSE, sur les axes de progrès identifiés en 2023, ainsi que sur les prochaines étapes structurantes, parmi lesquelles la publication d'un premier rapport de durabilité et d'une feuille de route couvrant la période 2025-2028. Les engagements annoncés – trajectoire SBTi, participation au CDP à partir de 2026, renforcement des politiques internes – témoignent d'une volonté de structuration et d'une montée en maturité. Le discours de la direction RSE s'est voulu rassurant quant à l'harmonisation des pratiques et à l'amélioration de la communication envers les parties prenantes. Le groupe LBP AM, identifié comme investisseur ISR de référence, poursuivra l'accompagnement de TFF Group, notamment sur les enjeux climatiques.

▹ Climate Action 100+

Le groupe LBP AM participe également à l'initiative Climate Action 100+, animée notamment par les PRI et l'IIGCC. Cette initiative vise à **inciter les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.** En signant la charte de l'initiative, le groupe LBP AM s'engage à encourager la transition énergétique auprès des entreprises dans lesquelles ses fonds sont investis.

Exemple d'engagement collaboratif FIR/Climate 100+ avec Engie

Depuis 2022, le groupe LBP AM participe à une **campagne d'engagement collaborative, animée par le Forum de l'Investissement Responsable,** visant à inciter la société à renforcer la complétude de son plan de transition et le soumettre de nouveau au vote des actionnaires. **La coalition d'investisseurs a noté de véritables progrès réalisés par Engie** au cours de l'année 2022, avec notamment la validation de plusieurs objectifs carbone par l'initiative SBTi comme étant en ligne avec une trajectoire sensiblement inférieure à 2°C mais souhaitait cependant que l'entreprise augmente la transparence de son plan de transition. La coalition a ainsi adressé en 2023 une lettre au président du conseil d'Engie et mené un engagement afin d'échanger sur des sujets communs à ceux traités à travers l'initiative Climate Action 100+, complétés par d'autres enjeux plus spécifiques. Dans la continuité de cette campagne d'engagement, le groupe LBP AM a, avec 15 autres investisseurs, co-déposé une résolution avec comme double objectif :

- signaler qu'un nombre croissant d'investisseurs souhaite voir l'entreprise proposer régulièrement un vote consultatif *Say on Climate* ;
- d'obtenir suffisamment d'informations pour permettre d'évaluer cette stratégie avec un scénario à 1,5°C sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité (scope 1, 2 et 3).

L'engagement a conduit à une amélioration significative du niveau de transparence et pédagogie de la société sur son plan de transition pré-AG.

Par ailleurs, le groupe LBP AM a mené une autre action d'engagement en participant à l'inscription d'un point à l'ordre de jour lors de l'AG 2023 concernant les indicateurs permettant de suivre la stratégie climat du groupe. Cette action a conduit à un échange lors de l'Assemblée Générale entre les équipes de direction et ses actionnaires sur des sujets variés : l'avenir du nucléaire belge, les perspectives de développement dans l'hydrogène vert et le biométhane ou le marché du CO_2. Ce dialogue s'est montré constructif puisque le conseil d'administration s'est engagé à améliorer le dialogue actionnarial sur le sujet, mettant en lumière une démocratie actionnariale saine entre le Conseil d'administration et les actionnaires d'Engie.

En 2024 et 2025, le groupe LBP AM a poursuivi sa participation à la campagne d'engagement collaborative visant à inciter la société à renforcer la complétude et la transparence de son plan de transition et la gouvernance de ce dernier.

Engagement sur les risques physiques et d'adaptation

L'adaptation au changement climatique et la résilience aux risques physiques constituent des axes prioritaires de la politique d'engagement du groupe LBP AM. Le groupe encourage les entreprises à connaître leurs risques, à les réduire grâce à des mesures d'adaptation, à renforcer leur résilience au changement climatique et à mettre en place un pilotage structuré dans le temps.

En 2025, le groupe LBP AM a lancé un projet pilote visant à tester l'opérabilité de ces attentes et la réceptivité des entreprises. L'échantillon retenu était composé des cinq entreprises les plus exposées aux risques physiques identifiées dans les portefeuilles au moment de l'entrée en vigueur de la politique. Cette sélection s'appuie sur l'outil développé par la direction des risques pour suivre le niveau d'exposition des encours aux risques climatiques. L'analyse menée a reposé sur quatre critères :

- **Reporter** l'exposition aux risques physiques, conformément aux recommandations de la TCFD ;
- **Identifier et hiérarchiser** les risques futurs en s'appuyant sur au moins un scénario climatique pessimiste (SSP5/RCP 8.5 du GIEC), en couvrant la chaîne d'approvisionnement, les sites et les produits et services ;
- **Réduire** les risques physiques en mettant en place un plan d'adaptation fondé sur la méthodologie du « flexible pathway » de l'ADEME ;
- **Piloter dans le temps** grâce à une gouvernance dédiée permettant de suivre le plan d'action.

Le dialogue conduit avec les entreprises a montré des pratiques globalement hétérogènes et des niveaux de maturité contrastés selon les critères. Toutes les entreprises étudiées disposent d'une organisation de la gouvernance des risques physiques alignée avec les attentes du groupe, et le reporting de l'exposition est globalement satisfaisant. En revanche, les écarts de maturité sont plus marqués s'agissant de l'identification et de la hiérarchisation des risques futurs, et surtout en matière de réduction des risques physiques et de mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Les acteurs les plus avancés s'appuient, par exemple, sur une feuille de route exhaustive et des plans d'adaptation spécifiques pour l'ensemble des actifs exposés (approche « assets by assets »), développent des outils d'aide à la décision pour identifier les solutions d'adaptation selon les vulnérabilités, les zones géographiques et les activités concernées, et recourent à l'analyse de données massives pour évaluer les risques sur toute la chaîne de valeur. À l'inverse, les acteurs les moins matures ne disposent pas encore de mesures ou de plans d'adaptation, et n'intègrent pas la chaîne de valeur dans leur processus de gestion des risques.

Cette campagne d'engagement a permis d'amorcer un dialogue structuré avec les entreprises, de dresser un premier diagnostic et d'identifier les bonnes et mauvaises pratiques. En 2025, le groupe LBP AM a ainsi évalué la position des entreprises par rapport à ces pratiques et défini les axes d'engagement prioritaires qui seront déployés en 2026.

Michelin

En 2025, le groupe LBP AM a échangé avec le directeur RSE de **Michelin** au sujet du plan de transition de l'entreprise. Celui-ci présente une stratégie climatique mature, avec la validation par la SBTi en 2024 de nouveaux objectifs de réduction des émissions plus ambitieux pour 2030. Michelin poursuit par ailleurs ses efforts en matière de réduction de la résistance au roulement et d'augmentation de l'utilisation de matières renouvelables ou recyclées.

Le groupe LBP AM a cependant identifié des axes d'amélioration, notamment un besoin accru de transparence sur la contribution des leviers de décarbonation du scope 3, sur la gestion des risques physiques et sur la transition juste. Il est attendu que ces sujets soient détaillés davantage dans les publications futures.

Séché Environnement

Séché Environnement intervient dans la collecte, le tri, la valorisation et le traitement des déchets dangereux et non dangereux, ainsi que dans la dépollution de sites et la régénération de solvants. En 2025, le groupe LBP AM a échangé avec le directeur RSE sur le plan de transition de l'entreprise. Séché Environnement a renforcé en 2024 sa trajectoire climatique initiée en 2021, en annonçant un engagement Net Zero sur l'ensemble des scopes et en ajoutant un objectif 2040 pour les scopes 1 et 2. Le groupe LBP AM attend toutefois que ces engagements soient validés par une source externe telle que la SBTi, et que la transparence du plan de transition soit renforcée, notamment concernant les leviers de décarbonation et les financements associés. Le suivi portera sur la formalisation de ces éléments dans les publications futures.

3.2.b. Social – Droits humains

En 2025, le groupe LBP AM a communiqué **91 axes de progrès** portant sur les droits humains à **80 entreprises**. Les paragraphes suivants présentent les campagnes d'engagement conduites de manière proactive par le groupe, ainsi que les initiatives d'engagement collaboratives auxquelles il a participé au cours de l'année.

▹ Présence d'enfants dans la filière jasmin en Égypte

Depuis 2024, le groupe LBP AM mène un engagement structuré auprès d'**acteurs majeurs de l'industrie de la beauté et du luxe** (marques, maisons de parfum, fournisseurs de matières premières), portant sur la **prévention et l'atténuation des risques de violations des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.**

En 2025, cet engagement s'est poursuivi, notamment via l'organisation d'un atelier de travail conjointement avec la Fair Labor Association (FLA), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et les investisseurs membres de l'initiative du FIR sur le **travail forcé et le travail des enfants**. Cet atelier a réuni huit entreprises du secteur afin de partager les attentes des investisseurs en matière de diligence raisonnable. Les messages clés portés par le groupe LBP AM étaient les suivants :

→ Attente d'une diligence raisonnable plus robuste, fondée sur l'impact sur les parties prenantes et non uniquement sur le risque pour l'entreprise. Cela inclut une analyse plus granulaire des risques, l'engagement effectif des parties prenantes, et une transparence accrue.

→ Valorisation des entreprises transparentes, disposant d'une connaissance claire de leurs risques et de stratégies de long terme pour atténuer les impacts potentiels sur les personnes et renforcer la résilience des chaînes de valeur.

→ Encouragement des approches sectorielles et collaboratives, afin de réduire les coûts supportés par les parties prenantes (notamment les fournisseurs), d'éviter la fatigue des acteurs concernés et de maximiser l'impact positif durable des actions menées. Cet atelier a également permis de renforcer le dialogue direct avec les équipes opérationnelles en charge des droits humains, d'identifier les besoins de renforcement des programmes droits humains en interne et de préciser la manière dont l'engagement actionnarial peut soutenir ces démarches.

À l'issue de l'atelier, des lettres individualisées ont été adressées aux instances dirigeantes des entreprises participantes afin de préciser les attentes et de formaliser des axes d'amélioration dédiés. Elles ont été envoyées à : **Coty**, **Dsm-Firmenich**, **Estée Lauder**, **Givaudan**, **Hermès**, **IFF**, **L'Oréal** et **LVMH**.

L'engagement se poursuit en 2025 avec l'appui de la FLA. Le groupe LBP AM continue également de suivre les avancées réalisées dans le cadre de l'initiative *Harvesting the Future*, active en Égypte.

▹ Engagement auprès des entreprises européennes de défense

En 2025, dans un environnement marqué par l'intensification des tensions internationales, les pouvoirs publics français ont appelé à un soutien financier accru à la base industrielle et technologique de défense (BITD), afin d'augmenter les capacités de production et de garantir la souveraineté stratégique du pays. Dans ce contexte, tout en reconnaissant l'enjeu du maintien d'une base industrielle et technologique de défense innovante et performante, le groupe LBP AM a adopté une politique d'investissement responsable dans l'industrie, visant à édicter un certain nombre d'attentes vis-à-vis des entreprises de l'industrie. En ligne avec cette politique, le groupe LBP AM a procédé à une étude thématique sur **30 entreprises majeures de l'industrie européenne de défense** et, plus spécifiquement, sur leur diligence raisonnable concernant les risques droits humains dans la partie avale des chaînes de valeur.

En se fondant sur les résultats de cette étude, le groupe LBP AM a engagé deux entreprises de défense, afin de leur transmettre nos recommandations et attentes concernant les dispositifs d'analyse et des gestions des risques pays et clients, la formalisation de politiques ou d'engagements concernant les ventes sensibles, l'adoption de mécanismes de contrôle interne, la formation des personnels clés, la mise en place de protocoles d'escalade liés aux risques de violations des droits humains ou du droit international humanitaire et enfin, la transparence sur la gestion de ces risques.

▹ Initiative « Investors for a Just Transition » (FIR)

En 2025, sous l'égide du FIR, le groupe LBP AM a relancé l'initiative *Investors for a Just Transition*, dont il assure la vice-présidence. Celle-ci vise à accompagner les entreprises de quatre secteurs clés (alimentation et agriculture, énergie, transports, bâtiment et construction) dans l'intégration des enjeux de transition juste.

Les objectifs principaux sont de :

- Formuler des attentes claires, mesurables et suivies dans le temps ;
- Faciliter la comparaison des niveaux de maturité entre entreprises ;
- Définir et diffuser des bonnes pratiques sectorielles ;
- Renforcer le partage de connaissances entre investisseurs.

Les phases d'évaluation ont débuté au printemps 2025 et les dialogues au quatrième trimestre. Dans ce cadre, le groupe LBP AM engage notamment **Nestlé**, **Danone**, **Iberdrola**, **Vallourec**, **Renault**, **Michelin** et **Vinci**.

▹ Platform for Living Wage Financials (PLWF)

Le groupe LBP AM a rejoint en 2025 la coalition *Platform for Living Wage Financials*, rassemblant 22 institutions financières représentant plus de 7 000 milliards d'euros d'actifs. L'initiative vise à **encourager les entreprises à mettre en œuvre des stratégies crédibles pour garantir un salaire décent tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.**

En 2025, des évaluations et actions d'engagement ont été conduites auprès de **50 entreprises dans les secteurs de l'habillement, de l'agriculture et de la distribution alimentaire.** En rejoignant la coalition, le groupe LBP AM réaffirme sa détermination à mener des actions concrètes en faveur de conditions de travail décentes et du versement d'un salaire vital dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en cohérence avec les objectifs définis dans sa politique Droits Humains. Cet engagement reflète également l'ambition du groupe de soutenir une croissance inclusive et de renforcer la résilience des communautés et des territoires. Dans ce cadre, le groupe LBP AM engage notamment **HUGO BOSS AG** et **Carlsberg**.

▹ ICCR – Droits des modérateurs de contenus

En 2025, le groupe LBP AM a participé à la campagne menée par l'*Interfaith Center for Corporate Responsibility* (ICCR) portant sur les **conditions de travail des modérateurs de contenus**. Cette campagne fait suite à la publication, en octobre 2024, d'un rapport de l'ICCR mettant en lumière les risques sociaux associés aux technologies de traitement massif des données, notamment pour les travailleurs chargés de classifier, filtrer ou évaluer les contenus.

La campagne a débuté par l'envoi de courriers adressés à plusieurs grandes entreprises technologiques – **Alphabet**, **Microsoft**, **Meta**, **TikTok** – ainsi qu'à leurs sous-traitants spécialisés dans la modération et l'annotation de données, tels qu'**Accenture** et **Teleperformance**. Des dialogues ont ensuite été initiés avec Meta, Microsoft et Accenture.

▹ FIR – Campagne de questions écrites en assemblée générale

Pour la sixième année consécutive, le FIR a posé des questions aux entreprises du CAC 40, portant sur des grands thèmes de responsabilité sociétale. L'objectif de cette campagne est notamment d'encourager les entreprises à accroître la transparence de leur reporting et des informations communiquées publiquement. Dans ce contexte, le groupe LBP AM, en tant que membre de la Commission engagement du FIR, a participé à l'élaboration de questions spécifiques visant quatre entreprises. Les thèmes de ces questions étaient notamment la gestion des risques droits humains en lien avec l'intelligence artificielle à application militaire, ainsi que la gestion des risques droits humains dans les chaînes de valeur ou le développement de projets.

▹ ShareAction – Long-Term Investors in People's Health (LIPH)

Le groupe LBP AM a également participé, en 2025, à une campagne menée par ShareAction dans le cadre du programme *Long–Term Investors in People's Health*, ciblant spécifiquement **le secteur de la restauration et ses impacts sur la santé publique**.

Le secteur de la restauration joue un rôle significatif dans les régimes alimentaires contemporains. Aux États-Unis, un adulte sur trois consomme de la restauration rapide chaque jour tandis qu'au Royaume-Uni, 60 % de la population y recourt au moins une fois par semaine. Pourtant, selon plusieurs évaluations externes, la **qualité nutritionnelle** des aliments proposés par les principaux acteurs du secteur demeure globalement faible. On constate ainsi un **décalage important entre la matérialité des enjeux sanitaires et nutritionnels pour ces entreprises et le niveau de transparence qu'elles offrent**, notamment concernant les ventes de produits moins sains.

Dans ce contexte, le groupe LBP AM a signé des lettres adressées aux directions de **Chipotle**, **McDonald's**, **Restaurant Brands International** et **Yum! Brands**, afin de solliciter une plus grande transparence et la clarification de leurs stratégies en matière de santé et de nutrition.

▹ Investor Alliance for Human Rights

Le groupe LBP AM poursuit ses engagements au sein de l'Investor Alliance for Human Rights, une initiative à but non lucratif fondée sur l'adhésion et axée sur la **responsabilité des investisseurs en matière de respect des droits humains**. Dans ce cadre, il participe notamment :

→ Au groupe d'engagement **Corporate Human Rights Benchmark (WBA)**, coorganisé par la World Benchmarking Alliance et consacré à l'évaluation des plus grandes entreprises dans les secteurs à risque sur leurs politiques, processus et pratiques de diligence raisonnable en matière de droits humains, ainsi que sur leur capacité à remédier aux impacts les plus sévères sur les personnes. Le groupe LBP AM est membre du Investor Leadership Committee de cette initiative d'engagement ;

→ Au groupe d'engagement sur les **risques liés au travail forcé des Ouïghours dans les chaînes d'approvisionnement automobiles**, dont l'objectif est d'évaluer la capacité des entreprises à adopter une stratégie permettant de réduire, sur le long terme, la dépendance à des matériaux issus du travail forcé et à accroître la transparence sur la gestion de leurs chaînes d'approvisionnement. Dans ce cadre, le groupe LBP AM mène un engagement auprès de **Mercedes-Benz**, **Stellantis** et **Volkswagen AG**.

▹ Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC)

Le groupe LBP AM participe à l'Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC), menée avec l'ONG suédoise ChemScore. **Signataire d'une lettre adressée à 54 entreprises** parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de polluants éternels, le groupe LBP AM engage par ce biais cinq **entreprises du secteur de la chimie, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive de ces substances et à renforcer la transparence sur la gestion des risques et impacts liés à leur production et à leur utilisation.**

Deux avancées notables ont été observées en 2025 :

→ **Syensqo** a évalué la présence de produits persistants dans l'ensemble des produits commercialisés par le groupe dans le monde, ainsi que dans les matières premières utilisées en 2024, couvrant plus de 98,5 % des matières chimiques produites et utilisées (en volume/poids) ;

→ **DuPont** a cartographié la présence de PFAS et de substances chimiques persistantes non encore classifiées dans le cadre de son processus de filtrage interne, afin d'identifier les substances nocives.

▹ Access to Medicine

La *Access to Medicine Foundation* **évalue les entreprises du secteur pharmaceutique sur leur capacité à favoriser l'accès aux médicaments et aux soins**, notamment pour les populations les plus vulnérables, à travers la recherche et le développement, les politiques tarifaires ou encore les pratiques de propriété intellectuelle. Elle organise également des campagnes d'engagement avec les investisseurs afin d'inciter les entreprises à renforcer leurs pratiques. Le groupe LBP AM mène un engagement bilatéral auprès de **Sanofi** dans ce cadre.

▹ Advance (UN PRI)

L'initiative d'engagement collaboratif *Advance*, menée par les United Nations Principles for Responsible Investment, vise à **obtenir des avancées en matière de gestion des risques droits humains**. Le groupe LBP AM participe aux deux groupes de travail consacrés aux secteurs des énergies renouvelables et des mines, et mène un engagement auprès d'**ArcelorMittal**, portant notamment sur le renforcement des mesures de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement, l'identification des risques liés à certaines géographies ou matériaux, et les procédures de gestion des risques de santé et sécurité.

En 2025, ArcelorMittal a publié les résultats d'un audit externe mené par DSS+ sur les normes de santé et de sécurité appliquées au sein des sites et opérations du groupe. Le dialogue s'est poursuivi afin d'obtenir davantage de précisions sur la méthodologie utilisée dans le cadre de cet audit, son articulation avec la consultation des parties prenantes et des travailleurs, ainsi que sur la mise en œuvre concrète des recommandations formulées. Ces travaux restent en cours.

▹ Business and Conflict Community of Practice

Le groupe LBP AM participe également à l'initiative *Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas*, organisée par PeaceNexus, l'IAHR et Heartland Initiative. En engageant des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information, cette initiative vise à **inciter les entreprises à adopter des mesures et des procédures destinées à réduire les risques d'impacts négatifs sur les droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans des zones de conflit**. En 2025, le groupe LBP AM a engagé en tant que soutien auprès d'une entreprise dans le cadre de cette coalition.

▹ FIR – Coalition contre le travail forcé et le travail des enfants

En 2021, le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) a formé une coalition composée de dix de ses membres investisseurs afin d'engager des **sociétés identifiées comme à risque sur la thématique de la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et de renforcer leurs politiques et méthodes de gestion de ces risques**. Dix entreprises ont été sélectionnées et évaluées sur la base d'une grille codéveloppée avec l'ONG Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF), dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette grille évalue notamment :

- La connaissance des risques par l'entreprise ;
- Le niveau d'engagement exprimé ;
- Le ciblage de la démarche de prévention et d'atténuation ;
- La pertinence des mesures déployées.

Dans ce cadre, le groupe LBP AM engage **LVMH**, **L'Oréal**, **Accor**, **Bouygues**, **Stellantis** et **Carrefour** en tant qu'investisseur lead, ainsi que **Neoen** en tant qu'investisseur soutien.

Deux avancées notables ont été observées en 2025 :

- **Accor** a développé une cartographie globale des risques droits humains couvrant ses opérations et ses achats. Cette cartographie est le résultat d'un travail de consultation interne et externe incluant un ensemble diversifié de parties prenantes, dont la perspective a contribué à renforcer la compréhension des risques liés aux activités du groupe ;
- **Carrefour** a renforcé le suivi de ses entités franchisées afin d'assurer un alignement de leurs pratiques avec les lignes directrices du groupe en matière de droits humains.

▹ Collective Impact Coalition for Ethical AI (World Benchmarking Alliance)

Cette initiative d'engagement vise à **inciter les entreprises technologiques à renforcer leurs politiques et pratiques en matière d'intelligence artificielle éthique**. Lancée en septembre 2022, elle les encourage notamment à publier leurs principes et politiques en matière d'IA éthique et à démontrer :

- Comment elles mettent en œuvre ces principes ;
- Comment elles intègrent les risques liés à l'IA dans leurs évaluations d'impacts sur les droits humains ;
- Quels mécanismes de gouvernance encadrent le développement, le déploiement et l'acquisition de technologies d'IA.

Le groupe LBP AM participe aux engagements menés auprès de **Nvidia**, **Amazon** et **Adobe**.

3.2.c. Gouvernance

Moment fort de l'activité d'engagement actionnarial, **la saison des assemblées générales constitue une occasion privilégiée d'échanger avec les entreprises investies afin d'expliquer les principes de vote du groupe LBP AM**, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions souhaitables en matière de gouvernance. Cette démarche passe notamment par la définition d'une liste d'entreprises auxquelles les principes de vote et les motifs des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance.

Ces actions d'engagement ont été menées conformément à la politique de vote du groupe LBP AM, qui décrit les attendus en matière de gouvernance. Sur la thématique de la gouvernance, en 2025, **219 axes de progrès** – dont **187 dans le cadre des assemblées générales** – ont été communiqués à **124 entreprises**.

▹ Club 30 France

Le Club des 30 est une initiative d'engagement collaboratif dont l'objectif est **d'encourager les entreprises à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités**. Le groupe LBP AM est membre fondateur du chapitre français de cette initiative, créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le Club a vocation à engager les entreprises afin :

→ qu'elles fassent preuve de transparence en ce qui concerne les procédures utilisées pour identifier et nommer de nouveaux membres au niveau de l'équipe de direction ;

→ qu'elles expliquent comment ce processus garantit la diversité au sein des équipes de direction ;

→ qu'elles fournissent des informations sur la manière dont la diversité se matérialise à tous les niveaux de responsabilité de l'entreprise ;

→ qu'elles produisent des preuves/signaux d'une culture d'entreprise favorable à la diversité de genre.

Nous transmettons aux entreprises une **grille de question** en amont des échanges qui portent sur la gouvernance de la diversité, les formations mises en place, la transparence de KPI portant sur des sujets de diversité, les pratiques de rémunération équitables, les politiques de promotions internes, de rétention et d'équilibre vie personnelle – vie professionnelle, de prévention d'harcèlement sexuel.

Chaque année, nous sommes lead sur certaines entreprises du SBF 120. En 2025, ces entreprises ont été les mêmes que les deux années précédentes, mettant fin à un cycle d'engagement de 3 ans : **Carrefour** et **ArcelorMittal**.

Le Club 30 France publie un **rapport annuel** dans lequel il rend compte de son activité.

▹ Club SMID du FIR

Créé en 2024, le Club SMID vise à **renforcer la collaboration entre investisseurs afin d'accompagner au mieux les entreprises de petites et moyennes capitalisations dans leurs progrès ESG**. Ces entreprises, souvent dotées de ressources plus limitées, sont par ailleurs confrontées à des défis spécifiques liés à la mise en œuvre de nouvelles réglementations telles que la CSRD.

Le groupe LBP AM s'est positionné comme l'un des leads du groupe de travail consacré à la gouvernance d'entreprise, qui poursuit trois objectifs principaux :

→ Créer une communauté d'investisseurs responsables dédiée au dialogue et à l'engagement auprès des sociétés SMID sur les sujets de gouvernance ;

→ Mutualiser les bonnes pratiques, partager les retours d'expérience et encourager l'émergence d'attentes communes pour garantir un accompagnement cohérent ;

→ Devenir un acteur de référence en matière de dialogue actionnarial auprès de ces entreprises.

Le groupe LBP AM est également membre du **groupe de travail consacré aux enjeux sociaux**. Au sein de ce groupe de travail et depuis 2024, le groupe conduit un engagement auprès de **Wavestone**. Le point d'étape réalisé en 2025 avec l'équipe dirigeante confirme une dynamique très constructive. Sur les enjeux de gouvernance, plusieurs avancées majeures ont été soulignées : la séparation annoncée des fonctions de président et de directeur général, accompagnée d'un plan de succession structuré, ainsi que la réduction progressive de la taille du Conseil dans une logique d'efficacité renforcée. L'entreprise a également adopté une posture proactive en revenant vers les investisseurs pour présenter ses progrès.
Les autres axes d'engagement – en particulier la formation et le capital humain – montrent également des avancées, notamment avec la création d'un pôle Learning et le renforcement des dispositifs locaux de formation. Certains points restent toutefois à approfondir : l'hétérogénéité du volume horaire de formation, la responsabilisation des managers dans l'évaluation des compétences, ainsi que le manque d'indicateurs RH granulaires concernant la rétention, le turnover et la transmission des savoirs. Le groupe LBP AM poursuivra le suivi de ces éléments, notamment en vue de la publication du rapport de durabilité 2026.

▹ Campagne d'engagement collaborative sur le « Say on Climate »

Les entreprises britanniques cotées sont invitées à soumettre leur plan climat au vote de leurs actionnaires dans le cadre d'une initiative coordonnée par CCLA Investment Management et le Local Authority Pension Fund Forum (LAPFF). Le groupe LBP AM apporte son soutien à cette démarche pour la troisième année consécutive, témoignant de son engagement constant en faveur d'une **gouvernance climatique renforcée.**

Actuellement, seules 20 % des entreprises du FTSE 100 ont présenté leur plan de transition climatique au vote des actionnaires. La lettre envoyée aux sociétés du FTSE 100 vise donc à améliorer cette situation en leur demandant :

- si elles prévoient de soumettre leur plan climat au vote,
- à quelle échéance elles envisagent de le faire,
- et, le cas échéant, pour quelles raisons elles ne prévoient pas de le proposer au vote.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des travaux du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), qui milite depuis 2021 pour une généralisation du dispositif « Say on Climate ».

Imerys

Dans le cadre de notre dialogue actionnarial avec **Imerys**, nous avons encouragé l'entreprise à renforcer la féminisation de son Comité Exécutif, à intégrer un profil spécifiquement dédié aux enjeux RSE, ainsi qu'à relever le niveau d'indépendance de son Conseil d'Administration. Ces axes d'amélioration, centraux pour une gouvernance plus robuste, visent à renforcer la qualité de la prise de décision, améliorer la gestion des risques et accroître la transparence vis-à-vis des actionnaires.

Entre 2022 et 2025, des avancées significatives ont été enregistrées. Le Comité Exécutif compte désormais 9 dirigeants, dont 3 femmes, portant le taux de féminisation à 33 %, contre seulement 9 % en 2021. Cette progression témoigne d'une volonté concrète de favoriser une meilleure diversité des profils au plus haut niveau de management, diversité qui constitue un levier reconnu de performance organisationnelle et d'innovation stratégique.

Par ailleurs, l'intégration d'un profil à dominante RSE s'est matérialisée par la nomination, en octobre 2022, de Leah Wilson au poste de directrice du Développement durable et son entrée au Comité Exécutif. Cette évolution répond à une attente forte des investisseurs, qui considèrent indispensable la présence d'une expertise interne capable de piloter les enjeux de durabilité, de conformité réglementaire et de transition environnementale. L'élargissement du Comex à une compétence structurée en matière de RSE permet à l'entreprise d'intégrer ces dimensions de manière plus cohérente et transversale dans sa stratégie.

Ces évolutions illustrent la capacité d'Imerys à mettre en œuvre des changements structurants en réponse aux attentes des investisseurs en matière de gouvernance. Elles traduisent également la prise de conscience, par l'entreprise, du rôle central que jouent la diversité, la durabilité et l'indépendance des organes de gouvernance dans la création de valeur à long terme et dans la légitimité de son modèle de gestion.

3.3. Activité d'engagement sur les actifs réels et privés

Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence, notamment lors de la notation GREaT, afin de collecter des informations et d'approfondir leur compréhension des pratiques ESG. Dans le cadre de certaines stratégies, elles peuvent également être amenées à négocier **l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts**, afin d'inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Ces engagements sont inscrits dans la documentation financière et s'accompagnent d'une obligation d'information annuelle pour les contreparties.

Les gérants Dette privée Corporate et les experts de l'équipe Solutions ISR participent ainsi activement à la structuration de ***Sustainability-Linked Loans*** (SLL), formats de financement visant à accompagner l'amélioration des pratiques ESG des emprunteurs via une incitation financière liée à l'atteinte d'objectifs annuels. Les équipes du groupe LBP AM échangent en amont avec la direction des entreprises afin de comprendre leurs enjeux RSE et leur stratégie. Sur cette base, elles identifient les axes d'amélioration les plus matériels et proposent un à trois indicateurs (KPI ESG) assortis de trajectoires de progrès sur la maturité du financement. Ces KPI sont ensuite évalués annuellement pour mesurer l'atteinte des cibles fixées ; ils déclenchent, selon les résultats, un mécanisme de bonus-malus appliqué à la marge d'intérêts.

En 2025, la gestion Dette privée Corporate a poursuivi le déploiement de la stratégie *Midcap Senior Debt*, classifiée article 9 au sens du SFDR. Cette stratégie réalise 100 % d'investissements durables en adossant au moins un KPI ESG et une trajectoire d'amélioration au *closing* de chaque créance. **Au 31 décembre 2025, 28 créances étaient ainsi en portefeuille, avec une moyenne de 2,8 KPI par financement.** Les KPI se répartissaient de la manière suivante : **49 % liés à la durabilité dans la chaîne de valeur** (par exemple recyclage des déchets ou score Ecovadis), **37 % à la décarbonation du modèle d'affaires** (réduction de l'empreinte carbone), **13 % à la qualité de l'emploi** (formation, réduction de l'accidentologie) et **1 % au partage de la valeur** (actionnariat salarié). Au cours de la vie des transactions, les gérants Dette privée Corporate demeurent par ailleurs impliqués auprès des équipes de management des sociétés dans lesquelles ils sont investis, afin de travailler conjointement à l'amélioration des performances ESG.

En 2022, LBP AM a par exemple investi dans **Batibig**, un groupe spécialisé dans la rénovation énergétique et la maintenance des bâtiments. Fondée en 2005 par Charles et Justin Bignon, la plateforme regroupe environ 64 entreprises familiales réalisant des interventions de haute technicité. Avec 1 200 collaborateurs et un chiffre d'affaires de plus de 200 millions d'euros en 2024, Batibig se distingue par son engagement en matière de responsabilité sociétale. Depuis 2022, l'entreprise a ainsi structuré une feuille de route RSE articulée autour de quatre engagements : intégrer la RSE dans les stratégies, favoriser l'épanouissement des collaborateurs, utiliser les ressources de manière sobre et proposer des offres à impact positif.

En 2025, une vidéo publiée par le groupe LBP AM a présenté un échange entre Frédéric Homs, directeur des investissements au sein de LBP AM European Private Markets, Frédéric Lowe, expert ESG, et les représentants de Batibig – Charlotte Bouges, responsable RSE, et Justin Bignon, cofondateur – sur la mise en œuvre de cette feuille de route et sa contribution à la performance globale de l'entreprise.

Cas d'investissement avec Batibig

Selon Justin Bignon, le financement apporté par LBP AM a été déterminant dans la réalisation des objectifs de **Batibig** : « Sans ce financement, nous n'aurions pas pu réaliser le quart de ce que nous avons pu réaliser en 20 ans. » Forts de cette collaboration, en 2025, LBP AM a financé deux lignes de dette supplémentaires pour accompagner l'entreprise dans sa trajectoire RSE.

Zoom sur le fonds *Infrastructure Climate Impact*

En 2025, et plus particulièrement dans le cadre du fonds *Infrastructure Climate Impact*, la gestion Dette privée Infrastructure et l'équipe Solutions ISR ont adopté une approche proactive vis-à-vis des contreparties. Classé fonds à impact et article 9 au sens du SFDR, ce fonds vise à financer exclusivement des projets et activités contribuant substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique défini par la Taxonomie européenne, avec l'ambition d'atteindre un taux d'alignement de 70 %.

Pour concrétiser cette ambition, un bilan individualisé a été transmis à chaque contrepartie, présentant les objectifs Taxonomie du fonds, le processus d'alignement et le niveau de conformité de la contrepartie aux exigences applicables. Cette communication s'appuyait sur les résultats d'un audit indépendant réalisé par un tiers de confiance, garantissant la fiabilité et la transparence des informations transmises. L'initiative visait à renforcer la transparence, à sensibiliser les contreparties et à favoriser un dialogue constructif afin de les accompagner dans leurs efforts vers un alignement croissant avec la Taxonomie européenne. Elle illustre la volonté du groupe LBP AM de développer des partenariats solides et de soutenir la transition vers des pratiques conformes aux standards réglementaires et durables.

CHAPITRE 4

Capacité d'influence : actions de plaidoyer et partenariats avec les acteurs de place 2025

En cohérence avec son engagement envers les six Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), et convaincu que l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème financier a un rôle à jouer dans le développement d'une finance responsable, **le groupe LBP AM conduit des démarches d'engagement au-delà des émetteurs en portefeuille.** Il échange avec les pouvoirs publics, les régulateurs financiers et les organisations professionnelles afin de porter sa vision de l'investissement responsable au sein du marché. Il engage également des sociétés de gestion (dans le cadre de la sélection de fonds) et des prestataires d'évaluation et de données ESG, pour accompagner la diffusion de pratiques robustes et une meilleure transparence.

4.1. Engagements avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisations professionnelles

Le groupe LBP AM échange avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle sur les thématiques durables, notamment par la **réponse à des consultations** en amont de la publication de nouvelles règlementations, la **participation à des groupes de travail ou des tables rondes**, ainsi que **diverses actions de plaidoyer.**

À ce titre, en 2025, le groupe LBP AM a conduit les actions d'engagement suivantes :

Plaidoyer – Lettres publiques et tribunes

- **Signature d'une lettre publique d'investisseurs,** à l'initiative du FIR, des PRI et d'Eurosif, visant à préserver l'ambition du cadre européen de finance durable dans le contexte du package « Omnibus » et à encourager la transparence des entreprises pour des décisions d'investissement éclairées. Lien vers la lettre.
- **Signature d'une tribune du FIR** réaffirmant la capacité du dialogue actionnarial – en particulier au travers des résolutions « Say on Climate » – à améliorer la qualité et le rythme des plans de transition environnementale des entreprises. Lien vers la tribune
- **Signature d'une tribune conjointe des PRI, de l'IIGCC et d'Eurosif** rappelant que compétitivité et simplification réglementaire sont compatibles avec les objectifs de transparence et de transition. Lien vers la tribune.
- **Signature d'une lettre publique à l'initiative de l'IIGCC**, adressée à la Commission européenne, appelant au maintien d'une réglementation ambitieuse sur la réduction des émissions de méthane. Lien vers la lettre.
- **Signature de *« The Belém Investor Statement on Rainforests »***, tribune appelant les gouvernements à renforcer les politiques de protection des forêts à horizon 2030. Lien vers la tribune.
- **Signature d'une tribune** à l'initiative, notamment, **de ShareAction sur les produits chimiques et biodiversité.** Lien vers la tribune
- **Signature d'une tribune coordonnée par Cambridge** appelant l'UE à fixer un objectif d'au moins 90 % de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040 par rapport aux niveaux de 1990. Lien vers la tribune

Consultations et contributions

- **Réponse à la consultation de l'EFAMA** via l'AFG concernant la révision de la directive SRD II.
- **Réponse à la consultation de l'EFRAG** en amont et en aval de la proposition d'ESRS révisés dans le cadre de la CSRD.
- **Consultation et contribution à un guide** sur l'engagement et les risques liés aux zones de conflit et à haut-risque, organisée par TrustWorks et Heartland Initiative.
- **Consultation du UN Working Group on Business and Human Rights** sur son programme d'activités et de travail 2026.
- **Consultation de l'Access to Medicine Foundation** sur la méthodologie de l'Access to Medicine Index 2026.
- **Contribution à un papier de position de l'AFG** sur Omnibus.
- **Contribution à un papier de position de l'AEFR sur la révision du SFDR**, soulignant les apports en clarté et en lutte contre le greenwashing.
- **Contribution à une réponse coordonnée par la CDC** à la consultation de la Commission européenne sur la Taxonomie, visant à proposer des simplifications du système de classification.
- **Réponse à une consultation des PRI sur Omnibus, CSRD, CS3D et les plans de transition.**

- **Contribution au rapport du Club 30.** Ce rapport relève les dernières tendances observées par le Club sur la diversité de genre dans les entreprises de l'indice SBF 120 en France. Lien du rapport.
- **Contribution à une réponse coordonnée par l'AFG** à la consultation du ministère des Armées et du ministère de l'Économie et des finances, concernant le soutien à l'investissement dans la base industrielle et technologique de défense.
- **Contribution à une réponse coordonnée par France Invest** à la consultation du ministère des Armées et du ministère de l'Economie et des finances, concernant le soutien à l'investissement dans la base industrielle et technologique de défense.
- **Contribution à un papier de position** de la Mission économie de la biodiversité (MEB) et CDC Biodiversité/ CSRD sur l'intégration de la biodiversité par les acteurs privés, entre reporting et approche volontaire. Lien du papier

Interventions publiques (panels, tables rondes, webinar)

Au cours de l'année, le groupe LBP AM a **soutenu publiquement ses positions** en les exposant dans divers panels et conférences dédiés aux enjeux ESG. Le groupe LBP AM a notamment pris la parole sur des sujets tels que la gestion des risques en zones de conflit – par exemple lors du panel *« Navigating Portfolio Exposure to Conflict-Affected and High-Risk Areas »* organisé par l'Investor Alliance for Human Rights – ou encore sur les enjeux de rémunération digne dans les chaînes d'approvisionnement, avec notre intervention au *Platform for Living Wage Financials Annual Forum*.

Le groupe LBP AM a également cherché à **expliciter l'articulation entre ses prises de position publiques, sa stratégie d'investisseur responsable et ses priorités d'engagement.** Cela s'est traduit par des échanges sur des thématiques structurantes comme la prévention de la déforestation (ex. webinaire de la *Rainforest Foundation Norway*), la lutte contre la pollution plastique (panel du *Blue Economy Finance Forum*) ou la protection de la biodiversité (panel *« Fonds biodiversité : comment éviter le greenwashing ? »* organisé par Seabird).

Enfin, nous avons **activement participé à de nombreuses tables rondes et webinaires** visant à partager des pratiques d'engagement entre investisseurs. Nos interventions ont ainsi couvert un large spectre de sujets, parmi lesquels les politiques de vote et d'engagement actionnarial (webinaire de l'AMF), les enjeux géopolitiques et leurs implications pour les investisseurs (panel ICCR / Heartland Initiative), ou encore les perspectives de finance durable dans un monde fragmenté (webinaire de l'ESSEC Institute for Geopolitics & Business). Nous avons également contribué à des formats plus accessibles comme *The Sustainability Omnibus Podcast*.

4.2. Engagements avec les fournisseurs de données ESG

Le groupe LBP AM engage également un dialogue avec les fournisseurs de données et d'analyses extra-financières, afin d'**améliorer la qualité des informations mises à disposition du marché et de favoriser l'évolution de leurs méthodologies.** Cette démarche vise notamment à renforcer la robustesse, la transparence et la pertinence des données utilisées dans les processus d'analyse, d'engagement et de vote.

En 2025, plusieurs actions ont été menées :

- **Participation à une initiative collaborative dédiée à l'amélioration des données ESG.** Le groupe LBP AM a rejoint l'initiative *Investor Initiative on Human Rights Data (IIHRD)*, qui vise à renforcer la profondeur et l'étendue des données relatives aux droits humains fournies par les acteurs de la donnée et des indices ESG. L'objectif est d'encourager une meilleure couverture, une plus grande transparence et une amélioration des méthodologies mobilisées pour évaluer les risques et pratiques en matière de droits humains.
- **Réponse au questionnaire d'ISS sur l'évolution de ses politiques de vote.** LBP AM a répondu au questionnaire annuel sur les évolutions des politiques de vote régionales d'ISS. Les orientations retenues par ISS ayant un impact direct sur les analyses pré-AG et les recommandations de vote, il est essentiel pour le groupe de se positionner afin d'influencer positivement l'évolution de ces standards.
- **Échanges bilatéraux avec nos fournisseurs de données ISS, Clarity, MSCI dans une démarche d'amélioration de la qualité de la donnée.**

4.3. Engagements avec les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds

Le groupe LBP AM mène également un dialogue structuré avec les sociétés de gestion dont il sélectionne les fonds, afin d'évaluer la qualité de leurs démarches d'investissement responsable et d'accompagner le renforcement de leurs pratiques ESG.

LBP AM a développé une grille d'analyse propriétaire dédiée à cet exercice, intitulée **GREaT AM**, destinée à évaluer la maturité des sociétés de gestion sur l'ensemble des dimensions ESG pertinentes. En 2025, un dialogue ESG a été conduit avec **26 sociétés de gestion** parmi les **45** dans lesquelles le groupe était investi. Ces échanges ont permis de formuler des pistes d'amélioration à **14 sociétés de gestion**, notamment sur leurs politiques d'exclusion – en particulier liées au charbon, au pétrole et au gaz – ainsi que sur les seuils appliqués dans les fonds figurant en *buylist*.

LFDE a, de son côté, élaboré une démarche d'analyse ISR spécifique pour l'évaluation des OPC, reposant sur une grille interne intitulée **« Maturité ISR by LFDE »**. Cette grille attribue une note à chaque OPC à partir de l'analyse de plus de cinquante critères quantitatifs et qualitatifs, chacun évalué selon un barème précis destiné à limiter tout biais subjectif. En 2025, des suggestions d'amélioration portant sur la démarche ESG ont été transmises à **deux sociétés de gestion** à l'issue de ces analyses.

TABLEAUX RÉCAPITULANT LES INITIATIVES DE PLACE AUXQUELLES LE GROUPE LBP AM A PARTICIPÉ EN 2025

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
Access to medicine foundation	→ Adhésion à une organisation de place	La Fondation est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif est d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans **un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet.**	LBP AM LFDE
AFG	→ Adhésion à une organisation de place → Siège au sein de commissions → Participation à des groupes de travail	Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM) est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. Le groupe LBP AM est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernance d'entreprise. D'autres collaborateurs du groupe LBP AM participent également à d'autres Commissions de l'AFG.	LBP AM LFDE
AMF	→ Siège au sein d'une commission	Héléna Charrier (responsable des Solutions ISR de LBP AM) est membre de la **commission consultative climat et finance durable**, qui a débuté une nouvelle mandature fin 2022.	LBP AM
CDC biodiversité / Nature 2050	→ Sponsor	CDC Biodiversité finance le projet Nature 2050 pour protéger la biodiversité et adapter les milieux naturels aux changements climatiques. LBP AM contribue à financer la préservation et la restauration de la nature en soutenant CDC biodiversité par le versement d'un montant forfaitaire.	LBP AM
CDP	→ Adhésion à une organisation de place → Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Trois fonds Actions de LBP AM en 2019, 2020, 2021 et 2022 ont reçu une récompense Climetric délivrée par l'initiative. En 2025, le groupe LBP AM a également participé à la campagne d'engagement collaborative « Non-Disclosure Campaign ».	LBP AM LFDE

TABLEAUX RÉCAPITULANT LES INITIATIVES DE PLACE AUXQUELLES LE GROUPE LBP AM A PARTICIPÉ EN 2025

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
Ceres	• Adhésion à une organisation de place • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives • Participation à des groupes de travail	Le Ceres est un organisme américain rassemblant depuis 2018 des investisseurs internationaux souhaitant contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de soja en Amazonie. En son sein, LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives suivantes organisés par le CERES : « Land use and Climate », « Deforestation », « Biodiversity », « Valuing Water Initiative ». L'initiative à laquelle a participé LBP AM rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de matières premières agricoles à risque.	LBP AM
Clarity AI	• Participation à un groupe de travail	LBP AM a participé au groupe de travail à l'initiative d'un fournisseur de données réunissant différents gestionnaires d'actifs (UE et US) et visant à identifier les enjeux d'amélioration de la donnée ESG. LBP AM est membre de l'Asset Management Client advisory board de Clarity AI. Ce forum, réuni biannuellement à l'initiative de Clarity AI, permet à l'entreprise d'échanger avec un panel de clients pour avoir des retours d'expérience sur les produits proposés ainsi que d'identifier des nouvelles tendances dans les besoins de ses clients. LBP AM s'est impliqué dans ce groupe de travail.	LBP AM LFDE
Climate Action 100+	• Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	L'initiative Climate Action 100+, notamment animée par les PRI et l'IIGCC, se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, le groupe LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.	LBP AM LFDE
Club 30 %	• Participation à des groupes de travail	LBP AM est membre fondateur de l'initiative française du Club 30 qui a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives au sein du club.	LBP AM
Club des investisseurs de la défense	• Adhésion à une organisation de place	Ce club, créé par la Direction générale de l'armement, est destiné à soutenir les investisseurs dans leur capacité à contribuer au financement et au soutien des entreprises de la base industrielle et technologique de défense.	LBP AM
Eurosif	• Adhésion à une organisation de place • Participation à des groupes de travail • Participation à la gouvernance	Eurosif est l'association pan-européenne promouvant la finance durable au niveau européen - englobant l'UE, l'Espace économique européen élargi (EEE) et le Royaume-Uni (UK). Les activités d'Eurosif consistent à contribuer de manière aux politiques publiques et à mener des recherches permettant de mieux comprendre l'investissement responsable et les obstacles rencontrés par les investisseurs soucieux de durabilité. Le groupe LBP AM participe notamment à des groupes de travail sur la classification des produits financiers. Les groupes de travail visent à alimenter les réflexions d'Eurosif sur les données ESG dans le cadre de l'initiative Européenne Omnibus affectant les réglementation CSRD, CSDDD et Taxonomie.	LBP AM LFDE
FAIRR	• Adhésion à une organisation de place • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives • Participation à des groupes de travail	Le réseau international d'investisseurs FAIRR encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou lutter contre la déforestation provoquée par l'agriculture. Le groupe LBP AM participe aux groupes de travail suivants : aquaculture durable, protéines durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques.	LBP AM LFDE
Finance For Biodiversity Foundation	• Adhésion à une organisation de place • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives • Participation à des groupes de travail • Signature d'un pledge	Depuis 2020, le groupe LBP AM est signataire du Finance for Biodiversity Pledge et participe aux groupes de travail sur la mesure d'impact Biodiversité (engagement autour de la biodiversité, fixation d'objectifs pour la biodiversité) et les actions de plaidoyer et engagement politique sur la biodiversité. LBP AM a participé au développement d'une grille d'analyse de l'impact sur la biodiversité des actifs immobiliers. L'initiative FABRIC vise à travailler et engager avec les entreprises les plus influentes dans le secteur du textile et de l'habillement, afin d'obtenir des résultats positifs en matière de biodiversité, en adressant les impacts environnementaux significatifs auxquels elles font face. Le groupe de travail rassemble des investisseurs internationaux cherchant à échanger sur les différentes façons de mesurer leur impact sur la biodiversité.	LBP AM LFDE

TABLEAUX RÉCAPITULANT LES INITIATIVES DE PLACE AUXQUELLES LE GROUPE LBP AM A PARTICIPÉ EN 2025

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
Participation à la création et au financement de la Chaire FDIR	• Soutien à la recherche académique • Participation à la gouvernance	La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs académiques dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur trois axes principaux : la biodiversité, l'impact du changement climatique sur les entreprises, et les préférences sociales pour l'ESG. Depuis 2016, LBP AM assure la présidence de la Chaire, composée de chercheurs de l'École Polytechnique (X) et de la Toulouse School of Economics.	LBP AM
Forum pour l'investissement responsable (FIR)	• Adhésion à une organisation de place • Siège à la gouvernance • Siège au sein de comités/ commissions • Participation à des groupes de travail • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives • Soutien à la recherche académique	Créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR, le FIR compte LBP AM parmi ses membres depuis 2014. Héléna Charrier, directrice Solutions ISR de LBP AM, a été réélue en 2022 au conseil d'administration du FIR, au sein duquel elle exerce également les fonctions de vice-présidente. Le groupe LBP AM est par ailleurs membre de la Commission Dialogue et Engagement et participe aux travaux du FIR relatifs au ***Say on Climate***, ainsi qu'à des démarches d'engagement collaboratif portant sur le travail forcé et le travail des enfants. En 2024, le groupe a contribué à la création et au pilotage d'une initiative d'engagement collaborative dédiée à la gouvernance des petites et moyennes entreprises, et a pris part à des ateliers ESG visant à mieux appréhender les attentes des entreprises en matière de dialogue actionnarial sur les enjeux ESG. Quatre ateliers ont ainsi été organisés avec huit entreprises françaises, une synthèse globale étant actuellement en cours de rédaction. LBP AM est également membre du jury du prix FIR-PRI. Enfin, en 2025, le groupe a relancé et assure la vice-présidence de l'initiative Investors for a Just Transition, qui vise à accompagner les entreprises des secteurs agroalimentaire, énergétique, des transports, ainsi que du bâtiment et de la construction, dans l'intégration des enjeux de transition juste au sein de leurs activités et de leur gouvernance.	LBP AM LFDE
France Invest	• Adhésion à une organisation de place • Siège au sein d'une commission	France Invest est une organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises du private equity et de la dette privée, et dont LBP AM est membre de la Commission Sustainability. L'association et ses membres s'engagent à accompagner les start-up, PME et ETI non cotées dans leur transformation vers des pratiques et modèles responsables.	LBP AM
Guidance on Responsible Investment in Defence-related Companies (GRID)	• Siège au sein d'un comité • Participation à des groupes de travail	L'objectif de GRID est l'élaboration, la promotion et l'adoption d'un ensemble de principes internationalement reconnus, robustes et crédibles, afin d'encadrer l'investissement responsable dans l'industrie de défense, accompagnés de conseils et d'outils pratiques de mise en œuvre.	LBP AM
Interfaith Center for Corporate Responsibility (ICCR)	• Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	En 2025, le groupe LBP AM a participé à la campagne menée par l'ICCR sur les conditions de travail des modérateurs de contenu, à la suite de la publication de leur rapport sur les risques sociaux associés aux technologies de traitement de données. Cela a notamment abouti à des dialogues avec Meta, Microsoft et Accenture.	LBP AM
International Corporate Governance Network (ICGN)	• Adhésion à une organisation de place • Participation à des groupes de travail	L'ICGN est un réseau mondial d'investisseurs responsables qui promeuvent les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise dans le but de créer de la valeur à long terme et de contribuer à la durabilité des économies, des sociétés et de l'environnement. LBP AM a rejoint le réseau en 2023.	LBP AM
Institut de la Finance Durable (IFD)	• Participation à des groupes de travail	Anciennement Finance for Tomorrow, l'IFD est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. LBP AM a co-dirigé le groupe de travail de l'IFD sur la déclinaison de la grille impact de l'IFD aux actifs réels (infrastructure et immobilier). L'objectif du groupe était d'assurer que la grille générale permettait de rendre compte des spécificités de ces classes d'actifs dans l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité des impacts du fonds. Le cas échéant, il s'agissait de proposer des ajustements à l'outil pour corriger les biais pouvant pénaliser les fonds d'actifs réels par rapport aux autres stratégies. Cette initiative rassemble des investisseurs français afin de leur permettre d'échanger sur les enjeux liés à la prise en compte de la biodiversité dans leurs investissements. Il coordonne des actions de plaidoyer et permet le partage de connaissances sur des sujets émergents.	LBP AM LFDE

TABLEAUX RÉCAPITULANT LES INITIATIVES DE PLACE AUXQUELLES LE GROUPE LBP AM A PARTICIPÉ EN 2025

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	→ Adhésion à une organisation de place → Participation à des groupes de travail	IIGCC est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. Des membres de LBP AM/TFSA participent aux consultations et aux groupes de travail. Le groupe fonctionne avec les entreprises et les décideurs, ainsi que les investisseurs pour aider à mobiliser des capitaux pour la transition vers une économie plus durable. Le groupe LBP AM contribue au groupe de travail «Investors Expectations» visant à évaluer l'état de l'art sur les données Climat, en comparant les solutions de 16 prestataires de données et leurs complétudes, couverture et qualité. Il a également rejoint le groupe de travail "Stewardship Toolkit".	LBP AM
Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas	→ Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	L'initiative Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas, organisée par PeaceNexus, par Investor Alliance for Human Rights et par Heartland Initiative, vise à engager des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information et des énergies renouvelables, afin de les challenger et de les inciter à adopter un ensemble de mesures et de procédures permettant de réduire effectivement les risques d'impacts négatifs sur les droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans ces zones.	LBP AM
Investor Initiative on Hazardous Chemicals	→ Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	Portée par l'ONG suédoise ChemSec, cette initiative regroupe plus de 50 investisseurs, signataires d'une lettre envoyée à 50 entreprises parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de PFAS, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive des PFAS et à plus de transparence sur la gestion des risques et impacts liés à la production et à l'utilisation de ces substances.	LBP AM
Investor Statement de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)	→ Signataire d'une déclaration	La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. Le groupe LBP AM s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD et encourage les sociétés à déployer ces standards.	LBP AM LFDE
Investors Alliance for Human Rights	→ Adhésion à une organisation de place → Participation à des campagnes d'engagement collaboratives → Participation à des groupes de travail	L'alliance a vocation à mobiliser les investisseurs responsables sur le respect des droits fondamentaux des personnes. Le groupe LBP AM participe aux groupes d'engagement sur "Corporate Human Rights Benchmark", "Rating Digital Rights" et "Uyghur Forced Labour".	LBP AM LFDE
Nature Action 100	→ Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	Lancée en septembre 2023 par la collaboration entre le CERES, l'IIGCC, Finance for biodiversity et planet tracker, la coalition Nature Action 100 rassemble des investisseurs institutionnels pour engager le dialogue avec cent entreprises clés des secteurs qui ont le plus d'impact sur la nature et les inciter à réduire leur impact sur la biodiversité d'ici à 2030.	LBP AM LFDE
Net Zero Asset Managers Initiative	→ Adhésion à une organisation de place	The Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) est une initiative visant à renforcer les actions pris en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le groupe LBP AM s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles via son engagement dans cette alliance.	LBP AM LFDE
Observatoire de l'immobilier durable (OID)	→ Adhésion à une organisation de place → Participation à des groupes de travail	Association indépendante, l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) a pour but d'accélérer la transition écologique du secteur de l'immobilier en France et à l'international. Le groupe LBP AM a rejoint l'initiative en 2025 et participe à des groupes de travail sur différentes thématiques (énergie, carbone, finance responsable, Taxonomie européenne, adaptation au changement climatique) en lien avec l'immobilier durable.	LBP AM

TABLEAUX RÉCAPITULANT LES INITIATIVES DE PLACE AUXQUELLES LE GROUPE LBP AM A PARTICIPÉ EN 2025

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
Platform for Living Wage Financials (PLWF)	→ Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	La PLWF est une coalition de 22 institutions financières qui engagent et encouragent les entreprises à mettre en œuvre une stratégie pour le versement de salaires décents à échelle mondiale.	LBP AM
Principles for Responsible Investment (PRI)	→ Adhésion à une organisation de place → Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire des investisseurs à intégrer les enjeux ESG dans la gestion de leurs portefeuilles. Le groupe LBP AM participe aux groupes de travail sur la production de matières premières responsable et le plastique. Le groupe LBP AM participe également à la campagne d'engagement collaborative Advance. Spring est une initiative de gestion responsable sur la thématique nature lancée par le PRI, qui traite les risques systémiques liés à la perte de biodiversité afin de protéger les intérêts à long terme des investisseurs.	LBP AM LFDE
Ranking Digital Rights (RDR)	→ Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	Le RDR est un programme de recherche indépendant qui vise à évaluer les politiques des entreprises technologiques et de télécommunications sur les droits humains, sur le respect de la vie privée et de la liberté d'expression.	LBP AM
Responsible Mining 2030	→ Adhésion à une organisation de place	LBP AM a rejoint en 2024 l'initiative Responsible Mining 2030 qui vise à engager une réflexion sur le rôle des investisseurs dans la promotion d'une transition énergétique juste et respectueuse de la nature et des droits humains. Multi parties-prenantes, l'initiative regroupe notamment des entreprises minières, des ONG, des représentants des communautés locales et autochtones, ainsi que des investisseurs.	LBP AM
Rainforest Foundation Norway	→ Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	Ce groupe de travail a pour objectif d'interpeller l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur automobile, des producteurs de composants aux assembleurs afin de les inciter à maitriser la déforestation dans leur chaine d'approvisionnement.	LBP AM
ShareAction	→ Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	Organisme fondé en 2005, ShareAction coordonne nombreuses campagnes d'engagement avec les investisseurs, afin de répondre aux grands défis environnementaux et sociaux auxquels nous sommes confrontés. Ce groupe de travail a pour objectif d'interpeller les acteurs identifiés comme produisant des pesticides et autres produits chimiques agricoles afin de promouvoir des solutions plus respectueuses du vivant. En 2025, LBP AM a participé à la campagne Long-Term Investors in People's Health, ciblant le secteur de la restauration et ses impacts sur la santé publique.	LBP AM LFDE
Taskforce on Inequality and Social-related Financial Disclosures (TISFD)	→ Adhésion à une initiative de place → Signataire d'une déclaration	La Taskforce on Inequality and Social-related Financial Disclosures (TISFD) vise à combler les lacunes du marché en élaborant un cadre mondial de divulgation destiné aux entreprises et aux institutions financières, afin de les aider à mieux comprendre et rendre compte de leurs impacts, dépendances, risques et opportunités en lien avec les personnes. L'objectif de cette Taskforce est d'encourage des pratiques financières qui contribuent à des sociétés et des économies plus fortes et résilientes.	LBP AM
Tobacco-Free Finance Pledge	→ Signataire d'une déclaration	Initiative lancée en 2018, il s'agit du premier traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale. Les signataires de cette initiative s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements	LBP AM
UNI Global Union	→ Adhésion à une initiative de place → Signataire d'une déclaration	En 2022, LBP AM est devenue signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition. LBP AM a également rejoint en 2024 la Labour Rights Investor Network qui a pour objectif le partage d'informations et de bonnes pratiques entre entreprises, parties prenantes (ex : syndicats, ONG, société civile…) et investisseurs, sur les enjeux liés aux conditions de travail et aux droits fondamentaux des travailleurs.	LBP AM
World Benchmarking Alliance (WBA)	→ Participation à des campagnes d'engagement collaboratives	Le groupe LBP AM participe aux engagements menés auprès des entreprises technologiques dans le cadre de la Collective Impact Coalition for Ethical AI, visant à les inciter à renforcer leurs pratiques en matière d'intelligence artificielle éthique.	LBP AM

Équipes Solutions ISR de LBP AM et Recherche IR de LFDE

LBP AM

- **Héléna Charrier,** Responsable de Solutions ISR
- **Antoine Braud,** Analyste ISR quantitatif
- **Benoit Duriez,** Analyste ISR quantitatif
- **Camille Bisconte de Saint Julien,** Analyste Droits Humains
- **Diane Moulonguet,** Analyste Vote et Gouvernance
- **Elie Alsarraf,** Analyste ESG Dette privée
- **Frederic Lowe,** Analyste ESG Dette privée
- **Julien Girault,** Analyste Climat et transition énergétique
- **Léonard Pirollet,** Responsable réglementation et déploiement stratégies ISR
- **Simona Rizzuto,** Analyste Biodiversité

La Financière de l'Échiquier

- **valentin Vigier,** Responsable de la Recherche en Investissements Responsables
- **Dorothée Laffite,** Analyste ISR
- **Etienne Daumy,** Chargé de missions ISR
- **Fanny Herbaut,** Analyste ISR
- **Thomas Certeux-Jérôme,** Analyste ISR

Rapports de vote et d'engagement : Fonds labellisés ISR

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque fonds labellisés ISR, le rapport de vote et d'engagement tel qu'attendu par le cadre référentiel du label. Par ailleurs, le détail des votes exercés en AG pour chaque fonds ouvert est en effet mis à disposition en ligne, 7 jours après chaque AG sur le Proxy Voting Dashboard

OPC
La Financière de l'Échiquier

NOM DU FONDS		EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2025			ACTIONS D'ENGAGEMENT 2025								
		% AG VOTÉES SUR LE PORTEFEUILLE	AG FRANÇAISES % VOTÉES	AG RESTE DU MONDE % VOTÉES	NOMBRE D'AXES DE PROGRÈS TRANSMIS					NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES		PARTICIPATION À DES INITIATIVES D'ENGAGEMENT COLLABORATIVES	AUTRES ACTIONS D'ENGAGEMENT SIGNIFICATIVES
					E	S	G	ESG Blended	Total	Nombre	% des encours		
DSA	TOCQUEVILLE SILVER AGE SRI	98%	100%	97%	8	15	26	2	51	14	32%	9	-
DTC	TOCQUEVILLE EUROPE STRATEGIC TECH SRI	91%	100%	88%	-	4	14	-	18	10	24%	3	-
EAE	ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP	98%	100%	97%	1	1	12	-	14	6	14%	1	-
EAM	ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	92%	100%	89%	5	6	19	1	31	11	31%	9	-
ECE	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE	-	-	-	12	14	35	2	63	17	16%	11	-
EHI	ECHIQUIER HEALTH IMPACT FOR ALL	97%	100%	97%	-	-	9	-	9	5	22%	2	-
EHY	ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE	-	-	-	3	1	2	-	6	4	5%	1	-
EIM	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE	97%	100%	96%	6	9	17	1	33	16	40%	8	-
EME	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	92%	100%	89%	5	6	19	1	31	11	32%	9	-
ERT	ECHIQUIER ARTY SRI	98%	100%	97%	15	19	47	4	85	24	19%	17	-
EST	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI	-	-	-	12	6	29	-	47	15	15%	9	-
TUL	ECHIQUIER SMID BLEND EURO SRI	97%	100%	96%	3	2	8	-	13	7	11%	1	-

OPC LBP AM

		EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2025			ACTIONS D'ENGAGEMENT 2025								
					NOMBRE D'AXES DE PROGRÈS TRANSMIS					NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES		PARTICIPATION À DES INITIATIVES D'ENGAGEMENT COLLABORATIVES	AUTRES ACTIONS D'ENGAGEMENT SIGNIFICATIVES
	NOM DU FONDS	% AG VOTÉES SUR LE PORTEFEUILLE	AG FRANÇAISES % VOTÉES	AG RESTE DU MONDE % VOTÉES	E	S	G	ESG Blended	Total	Nombre	% des encours		
AIJ	LBPAM ISR ACTIONS JAPON	100%	-	100%	3	1	-	1	5	5	7%	3	-
ARE	LBPAM ISR OPTI EURO MODERATE	94%	100%	91%	11	19	47	1	78	26	40%	15	-
BIO	TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR	93%	100%	92%	10	11	20	2	43	11	31%	8	-
DAC	DECISIEL ISR ACTIONS	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
DAD	DECISIEL ISR DURABLE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
DAF	DECISIEL ISR DIVERSIFIE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
DDS	DECISIEL ISR ACTIONS 70 SOLIDAIRE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
DSC	DECISIEL ISR OBLIGATAIRE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
DSE	DECISIEL ISR MONETAIRE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
ELA	LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE	98%	100%	96%	20	25	56	1	102	30	65%	18	Questions écrites AG Arkéma
ELE	LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO	93%	100%	90%	17	22	62	3	104	35	36%	19	-
ELO	LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE	98%	100%	97%	19	28	75	5	127	51	45%	39	-
ETH	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR	100%	100%	100%	3	9	21	-	33	14	29%	8	-
FAA	LBPAM ISR ACTIONS EUROMONDE	98%	100%	98%	24	42	63	5	134	55	39%	37	-
FAC	TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR	100%	100%	100%	6	12	37	1	56	17	37%	10	-
FAE	TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR	98%	100%	97%	1	1	7	-	9	6	12%	2	-
FAN	TOCQUEVILLE US EQUITY SRI	88%	-	88%	2	9	-	-	11	9	28%	8	-
FAO	LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP	96%	100%	94%	12	19	40	3	74	28	38%	18	-
FAS	LBPAM ISR ACTIONS ASIE	99%	-	99%	5	1	-	1	7	6	5%	4	-
FAV	TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR	98%	100%	97%	9	14	33	-	56	22	45%	10	Questions écrites AG Arkéma
FAX	LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO	98%	-	98%	17	10	39	7	73	58	48%	50	-
FDA	LBPAM ISR AVENIR EPARGNE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
FDH	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	100%	100%	100%	32	34	28	2	96	13	17%	8	-
FFF	LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE	-	-	-		3	15	2	20	6	8%	2	-
FMG	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS	97%	-	97%	-	1		-	1	1	0%	1	-
FOE	LBPAM ISR OBLI EUROPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	-	-
FPA	LBPAM ISR PRO ALTO	-	-	-	9	9	21	-	39	9	8%	3	-
FPR	LBPAM ISR PRO RENDEMENT GLOBAL	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
GBF	LBPAM ISR EURO HIGH YIELD	-	-	-	4	2	14	-	20	8	10%	1	-
HD1	LBPAM ISR OBLI NOVEMBRE 2028	-	-	-	7	4	15	1	27	10	10%	5	-
HD3	LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026	-	-	-	2	1	13	-	16	5	11%	2	-
HD4	LBPAM ISR OBLI FEVRIER 2029	-	-	-	5	2	8	-	15	5	8%	2	-
HD5	LBPAM ISR OBLI MARS 2028	-	-	-	1	1	-	-	2	2	3%	1	-
HD6	LBPAM ISR OBLI JUIN 2029	-	-	-	8	1	7	-	16	6	8%	2	-
HD7	LBPAM ISR OBLI JUILLET 2030	-	-	-	6	2	11	-	19	6	7%	1	-
IFF	FEDERIS ISR FRANCE	100%	100%	100%	12	18	51	1	82	21	62%	13	-
IFO	FEDERIS ISR EURO	98%	100%	97%	3	9	21	-	33	14	29%	8	-
IFP	LBPAM ISR OPTI EURO EQUITY	100%	100%	100%	9	17	49	1	76	25	35%	14	-
LAC	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	-	-	-	11	8	34	1	54	16	8%	6	-
LAD	LA POSTE ISR DURABLE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
LAR	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX	-	-	-	6	4	13	-	23	8	8%	3	-
LAZ	LBPAM ISR ACTIONS HORIZON MONDE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MAE	LBPAM ISR MULTI ACTIONS EURO	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MAI	LBPAM ISR FLEX EQUILIBRE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MAM	LBPAM ISR MULTI ACTIONS MONDE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MAP	LBPAM ISR THEMATIQUES DURABLES	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MC3	LBPAM ISR FLEX DYNAMIQUE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MN1	LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2027	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MN2	LBPAM 90 HORIZON DECEMBRE 2027	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MN3	LBPAM 90 HORIZON MARS 2028	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MN4	LBPAM 90 HORIZON JUILLET 2028	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MN5	LBPAM 90 HORIZON DECEMBRE 2028	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MNA	LBPAM ISR PROTECT 80-85 MAI 2028	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MNB	LBPAM ISR PROTECT 80-85 SEPTEMBRE 2028	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
OBP	LBPAM ISR OBLI LONG TERME	-	-	-	3	5	20	2	30	11	14%	7	Questions écrites AG Arkéma
PML	LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
RAS	LBPAM ISR ACTIONS SOLIDAIRE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
REA	TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR	88%	100%	87%	1	5	3	1	10	7	24%	4	-
ROC	LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES	-	-	-	7	8	18	2	35	12	19%	8	Questions écrites AG Arkéma
RVT	LBPAM ISR OBLI REVENUS	-	-	-	5	5	21	2	33	11	11%	6	Questions écrites AG Arkéma
SCE	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE	100%	100%	100%	-	6	8	2	16	5	14%	4	-
SCM	LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE	92%	100%	88%	-	6	14	1	21	7	9%	4	-
SCO	LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES	100%	100%	100%	-	7	14	2	23	9	20%	5	-
SCX	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES	100%	100%	100%	-	7	14	2	23	9	18%	5	-
TAE	TONI ACTIONS ISR 100	97%	100%	96%	26	45	77	4	152	59	34%	35	Questions écrites AG Arkéma
TAI	LBPAM ISR TAUX	-	-	-	21	26	45	2	94	21	21%	13	-
TOA	LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME	-	-	-	7	6	24	2	39	11	12%	6	Questions écrites AG Arkéma
TRC	LBPAM ABSOLUTE RETURN SHORT DURATION SRI	-	-	-	3	2	19	-	24	10	8%	2	-
US2	LBPAM ISR ACTIONS USA 500	100%	-	100%	6	9	-	1	16	13	29%	12	-
VDD	LBPAM ISR ACTIONS EUROPE MONDE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
VEQ	LBPAM ISR PROFIL 50	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
VIV	VIVACCIO ISR ACTIONS	98%	100%	98%	12	19	42	2	75	28	38%	17	-
VOL	LBPAM ISR PROFIL HARMONIE	97%	100%	96%	7	12	37	-	56	19	25%	9	-
VSC	LBPAM ISR PROFIL 25	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

https://www.lbpam.com

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 12 138 931,20 euros – Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris
Immatriculée sous le n° 879 553 857 RCS Paris – Agréée en tant
que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031
code APE 6630Z – N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857